



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMA
D'INFORMA



Photo DR

I TARUCCONI DI U TEATRU NUSTRALI

TRÀ SPIRITU CORSU È BURLESCU

SCONTRU CÙ PETRU SQUARCINI P18

1,60€



**FEMU QUI,
28 ANS DÉJÀ
INTERVIEW
JEAN-FRANÇOIS
STEFANI
P4**

BATTÌ P2 • ÉDITOS P3
POLITIQUE P6 • ISULA SURELLA P7
SETTIMANA CORSA P23 • AGENDA P22



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

L'humour



Batti

Ré/Action

30 septembre: le gouvernement lance sa campagne de communication «Réagir peut tout changer» qui s'adresse avant tout aux témoins de violences sexistes ou sexuelles.

1^{er} octobre: Marlène Schiappa, secrétaire d'État en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes, annonce une série de mesures pour combattre les violences conjugales. Le soir même, TF1 diffuse la fiction *Jacqueline Sauvage, c'était lui ou moi*, l'histoire d'une femme condamnée en octobre 2014 à dix ans de prison pour le meurtre de son mari violent avant d'être graciée en décembre 2016 du reliquat de sa peine par François Hollande. La machine de guerre gouvernementale «contre les violences faites aux femmes» est en marche pour tenter de changer notre regard et nos comportements face aux agissements délictueux ou criminels de certains individus. On ne peut que soutenir ce combat et s'engager pour défendre cette égalité femmes-hommes décrétée grande cause quinquennale en 2017 par Emmanuel Macron. Cependant, cette campagne «Réagir peut tout changer» composée de spots -fictions - et de déclarations -réelles - de témoins de violences verbales ou physiques a quelque chose de gênant. Elle interpelle d'autant plus quand l'enquête Harris Interactive relative à cette autre guerre, #meToo, lancée il y a un an déjà, révèle que 70% des sondés pensent que la parole libérée n'a objectivement rien chamboulé. Pourtant, là aussi, il s'agissait de réagir pour changer!

Elle nous demande de réagir avant qu'il soit trop tard mais ne nous demande pas d'agir avant que cela arrive! Agir en amont en dénonçant cette violence ordinaire que nous acceptons tous par habitude, en éduquant nos enfants, mais aussi en nous interrogeant sur nos propres paroles et actes. Car, réagir c'est toujours mettre de la distance avec les faits, ne pas les faire siens et être encore quelque peu dans ce «trop tard». ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

Cantà per impicà

Hè stata tamanta a pulemica dopu à a diffusione nant'à e rete sociale di a canzona *Plb* è di u so filmettu. U rappore Nick Conrad l'hà scritta è detta, di modu francu è chjaru, ind'e so parulle è in rima, vole impicà l'omi, e donne è i zitelli chì sò bianchi di pelle. Hè stata aperta, d'altronde,

un'inchiesta da a Procura di Parigi per «*pruvuazione publica à a cummissione d'un crimine o d'una malfatta*». Ancu di grazia chì e pianaforte di telecaramentu di musica in linia anu reagitu. Deezer hà cacciatu in prima u titulu di u so repertoriu. Da u latu di e rete sociale, YouTube hà fattu listessa cosa. U mondu puliticu francese hà cundannatu stu fattu à l'unanimità. Hà fattu sapè u Ministru di l'Internu ch'elli s'impiegavanu i so servizii à caccià i cuntunenti in lea cù a canzona è u so filmettu. Si tratta d'una chjama à l'odiù, à u razzisimu è à l'assassiniu. Sapendu chì Benjamin Griveaux, u purtavoce di u guvernu, hà dichjaratu chì quelle è quelli chì spartianu u passu avianu una rispunsabilità maiò è devianu reagisce à u più prestu, sguassendu a pubblicazione. Ciò ch'ellu si pò di hè chì cù a so cumpusizione, Nick Conrad hè bellu luntanu di u stintu è di u sensu di a musica. «*A musica hè a lingua di l'emuzioni*» dicitu, à u XVII^u seculu, u filosofu alemanu Emmanuel Kant. Per vultà à l'Antichità è à u grecu Platon «*a musica dà un'anima à i nostri cori è un paghjù d'ale à a pensata*». Face parte u rap di sti generi di musiche chì sò venuti à scumpiglià e mentalità cù un missagiu forte, chjamendu, di regula, à a riflessione, nant'à a sucetà è u so avvene. Parechji rapporti anu dinunziatu u razzisimu, suminatu l'amore, a fratellanza è a pace. Cù sta canzunaccia, si trova Nick Conrad à l'uppusizione di st'andatura. Hà spartutu in più, per mezu di u so contu Twitter, u sustegnu ch'ellu hà ricevutu da l'umuristu Dieudonné. In tutti i casi, ci hè da chì esse stumacatu. Tanta ghjente sò state culpate da sti prupositi viulenti. Certi anu fattu valè chì Nick Conrad vulia solu fà u buzz è ch'ellu valia megliu di ritene di ellu a fiura di u so visu bravu, cantendu à u filu d'un filmettu surtitu, ind'u 2011, una canzona speciale dedicata à u Téléthon... Poca girata! ■

À MODU NOSTRU

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

Édité par CorsicaPress Éditions SAS (Société locataire gérante)

Immeuble Marevista
12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales: Tél. 04 95 32 89 92

al-informateurcorse@orange.fr

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 04 20 01 49 84

al-icn-ajaccio@orange.fr

RÉGIE DE LA PUBLICITÉ

CORSE REGIPUB SAS

M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77 • mail: brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009



Fondateur Louis Rioni

Vous

vivez

en Centre-Corse,
dans le Cap,

entre Sagone et Galeria,
ou dans l'Extrême-Sud,
vous avez

une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?

**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Contact:

journal@icn-presse.corsica

ou

06 44 91 58 30



<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICNActu>



FEMU QUI

ENTREPRENDRE ET PRODUIRE

Femu Qui, c'est l'histoire d'une idée née en 1990 dans le scepticisme général. Visant à mettre «l'épargne des Corses au service de la Corse», elle a fait mentir les Cassandre et trouvé son chemin dans une économie qui reste pourtant encore à reconstruire.

Pionnière du capital risque dans l'île, la société a su investir dans des projets devenus prestigieux – Pietra, Gloria Maris... – et des centaines d'autres moins connus. Elle s'est installée dans le paysage, compte à ce jour 32 entreprises en portefeuille et envisage, d'ici 2020, d'investir 10 M€ dans l'économie locale. Son assemblée générale se tenait ce 29 septembre au parc Galéa à Taglio-Isolaccio.

Création d'emplois, franchissement de palier, transmission ou reprise d'entreprises, soutien à la prise de risque, développement à l'international... : c'est là que Femu Qui intervient. «*Notre objectif, souligne Sébastien Simoni, son président, est de créer un effet de levier sur l'entreprise et l'emploi. Au fil des années, notre présence a permis de faire comprendre le capital-risque et de renforcer des sociétés pour lesquelles le crédit bancaire était jusque là le seul recours, avec là aussi un effet de levier : notre participation apporte de la crédibilité, s'ajoute aux autres possibilités, et permet des levées de fonds plus intéressantes. Si les fleurons sont connus, on trouve maintenant dans son portefeuille de la sécurité/sûreté avec la Sisis, de l'aide au passage à l'hybride pour des bateaux respectueux de l'environnement avec Nave Va, des médias avec Telepaese, des startups avec Trekker entre autres, de l'agroalimentaire avec les glaces Geronimi, les vins Yves Leccia... La liste est longue. Le petit dernier est l'hôtel HR à Corte dont la spécificité est de s'ouvrir à l'accueil touristique en saison estivale et de prolonger son activité, le reste de l'année, en résidence étudiante. Le seul domaine dans lequel nous ne sommes pas présents est l'immobilier.*»

Les entreprises se répartissent sur tout le territoire même si, naturel-



Actuel président de Femu Qui Ventures, Jean-François Stefani a été directeur de la structure. Il en est un des co-fondateurs

Femu Qui, une longue histoire que vous avez accompagnée depuis le début...

En effet ! La démarche a été lancée en 1990, à l'occasion des journées d'Arritti ! Nous voulions un « riacquistu economicu ». Nous nous étions inspiré d'Herrikoa qui depuis 1980, au Pays Basque, collectait de l'épargne populaire pour le développement des entreprises et de l'emploi local. Nous avons lancé une campagne de promesses de souscriptions sur un an. Il fallait être sûr d'avoir une base assez conséquente. Puis on a déposé les statuts : ce sont des démarches longues et complexes techniquement et juridiquement. En 92, quand tout a été prêt, les promesses ont été réalisées à 99 %. Nous avons réunis plus de 1300 souscripteurs et levé 450 000 € de fonds (soit 3 millions de francs) en 4.000 actions de 750 francs l'une (113 €). Puis vinrent les premiers investissements : la charcuterie Fontana, Marronaghja Corsa... Avec nos 450 000 €, nous étions encore dans l'expérimentation. Eurocorse textiles fut notre premier échec symbolique, très utile dans notre apprentissage. Ce cycle s'est conclu par un investissement dans la bière Pietra à hauteur d'1/6 du capital. De la bière à la châtaigne... une véritable prise de risque ! En général on ne dépasse pas 8 à 10 % du capital ! Mais c'est comme ça qu'on a accompagné une des plus belles réussites économiques corses. Et c'est aussi ce qui a boosté Femu Qui !

Alors, il a fallu grandir, modifier les statuts : on a fait entrer la Caisse des dépôts et consignations et la région au capital, ce qui nous a notamment permis d'accéder aux fonds Feder. On a multiplié nos moyens par 6 : près de 3 M€ ! C'était énorme à notre échelle ! De 2001 à 2007/2008, ce sont 4 M€ qui ont été investis dans l'économie locale sur quelques 25 entreprises. Nous avons connu quelques échecs retentissants dont Prumitei, et de beaux succès : Gloria Maris, Soleco... En 2014, nouvelle augmentation de capital : 1,2 M€. Et en 2015, nous sommes allés vers un changement de modèle avec la constitution de la SGP Femu Qui Ventures agréée par l'AMF qui nous a donné accès aux FIP Corse défiscalisés à hauteur de 38 % et permis de lever et d'investir des fonds destinés à financer la croissance des PME : le fonds Suminà. Nous en sommes à la 3^e édition. D'ailleurs, que ce soit pour participer au développement local ou pour défiscaliser, il est encore temps de souscrire !

D'autres acteurs sont depuis venus depuis sur le marché insulaire...

Oui, mais notre modèle économique, désormais, est stable. La société se rémunère sur les fonds qu'elle récupère et nous sommes la seule société corse. Il existe dans ce domaine quelques acteurs régionaux, mais la grande majorité est basée à Paris ou en région parisienne. Parce que nous sommes un petit opérateur, sur un marché local, nous pouvons intervenir sur des tickets plus modestes - 100 000 €, 150 000 € - qui en général n'intéressent pas les gros mais sont précieux pour l'entreprise et l'emploi en Corse.

Pourtant le chômage n'a pas diminué ?

Femu Qui s'est toujours positionné comme entreprise sur des projets créateurs d'emplois et qui peuvent être viables, mais on n'a ni vision ni message sur ce qui peut se faire au plan macroéconomique. Inverser la tendance n'est pas de notre ressort. Nous agissons à notre niveau. Si créer 500 ou 1000 emplois, dans une région comme la nôtre ça n'inverse pas la barre, c'est déjà un acquis. Notre démarche reste la même. Militante. Nos actionnaires croient en une Corse qui entreprend et produit, en une Corse citoyenne, capable de se prendre en main. ■

Photos Claire Giudici

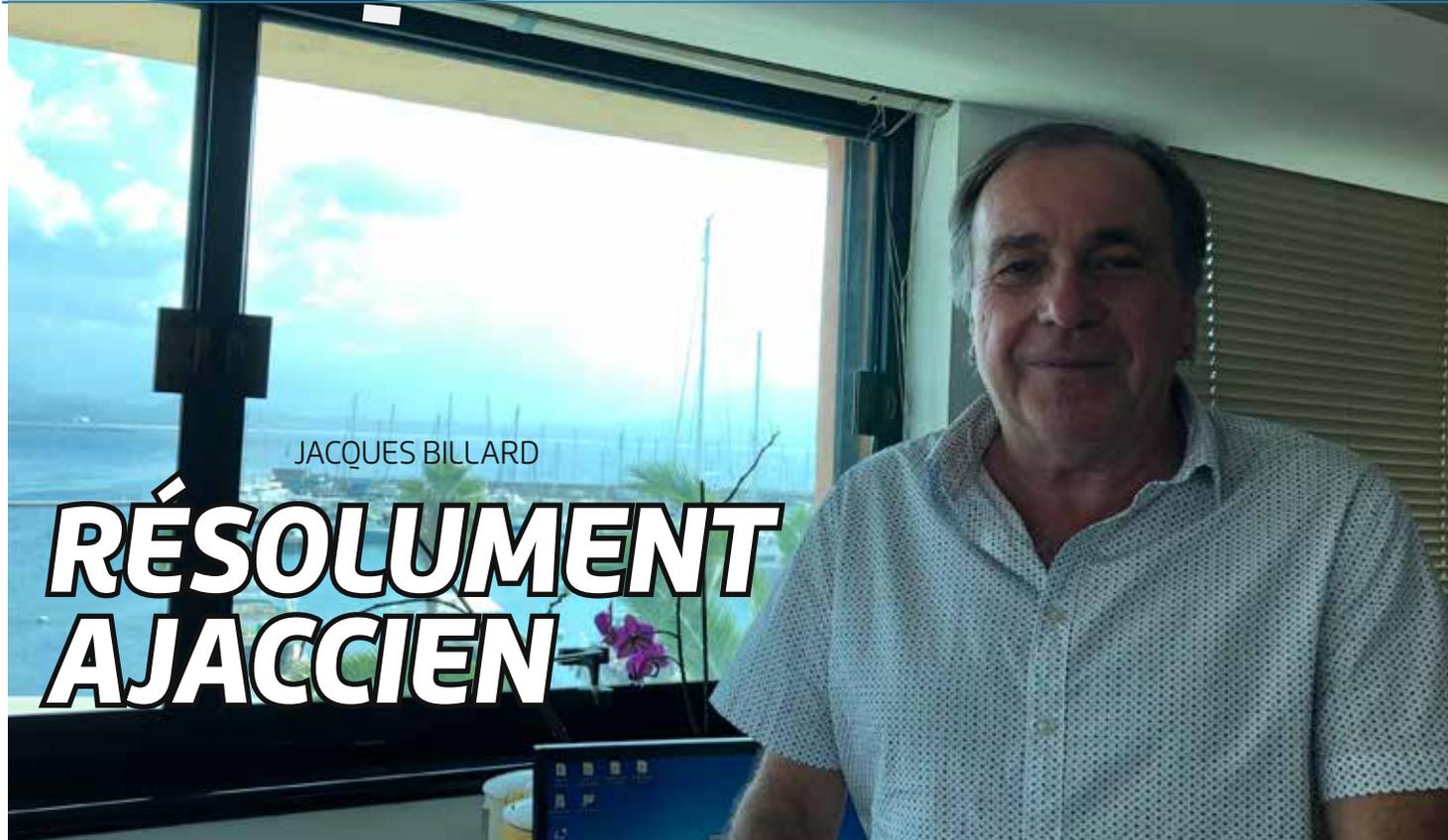
lement, les zones proches des deux principales agglomérations sont les plus concernées : le grand Bastia à 35%, le grand Ajaccio à 21%, puis la Gravona-Prunelli et la Plaine Orientale à 14% ; la Balagne-Nebbiu à 10 % et l'Extrême-Sud et le Cortenais à 3%. Avec parfois des échecs mais surtout de belles réussites qui ont permis de valoriser le capital. Le rendement de Femu Qui voisine les 8% depuis 20 ans, les «casses» ayant été amorties par les plus-values.

Pour une Corse ancrée dans le XXI^e siècle, c'est maintenant vers la R&D [recherche et développement] que Femu Qui entend développer son action. «Le retard, en matière de financement de l'innovation, est important : seulement 0,4% de la richesse annuelle produite en Corse est consacrée à ce type d'investissement contre 2,2% en moyenne pour la France. Certaines régions comme la Nouvelle-Aquitaine atteignent 5%. En termes d'emplois, nous avons dans l'île quelques 350 personnes travaillant dans l'innovation quand il pourrait y en avoir 2500. De nombreux profils scientifiques sont obligés de partir pour poursuivre leur carrière professionnelle. Il y a là une véritable opportunité de rattrapage.» Reste que ces entreprises technologiques sont dépendantes du réservoir humain : «Nous n'avons plus, en effet, de véritable culture technologique dans l'île. La guerre de 14 a marqué une rupture. Il s'agit de processus longs, mais ce sont des cultures qui se reconstruisent au fil des générations et des opportunités, avec des jeunes qui sont allés

se former dans les universités, qui ont envie de créer leur entreprise. Toute l'économie, même traditionnelle, est désormais impactée par les nouvelles technologies.»

Depuis 2015, et la création de sa filiale, la société de gestion de portefeuille [SGP] Femu Qui Ventures, la structure a eu accès à de nouveaux fonds réglementés, les Fip [fonds d'investissements de proximité] défiscalisés à hauteur de 38% pour la Corse. Les campagnes de souscription ont connu un véritable succès dans l'île comme à l'extérieur. En 2015, Femu Qui représentait un peu plus de 5 M€. «D'ici la fin de l'année, les fonds sous gestion de Femu Qui Ventures représenteront 20 M€, soit une croissance de 400% avec un impact direct sur la taille des investissements. La fourchette haute est passée de 500 000 € à 1,5 M€, voire plus en cas de co-investissement ! Nous entrons dans une nouvelle phase qui va nous permettre d'investir une dizaine de millions d'euros d'ici 2020 et de générer une centaine d'emplois.»

Enfin, Femu Qui disposera très prochainement d'un nouvel outil : «La CdC à travers l'Adec a confié par appel d'offre à Femu Qui Ventures la gestion d'un fonds de 4 M€ provenant du Feder. Il s'agit d'un «fonds d'amorçage» destiné à financer des projets innovants dans une phase précoce. Nous pourrions ainsi fixer les jeunes entreprises sur notre territoire.» Et faire de la Corse une destination privilégiée pour les jeunes entrepreneurs au démarrage de leurs startups. ■ Claire GIUDICI



JACQUES BILLARD

RÉSOLUMENT AJACCIEN

Photo Isabelle Bartoli

Après une carrière professionnelle bien remplie et un parcours politique au long cours, Jacques Billard a intégré en 2015 l'équipe du jeune maire d'Ajaccio Laurent Marcangeli. S'il pose un regard nostalgique sur l'Ajaccio d'hier, il affirme pour autant la volonté de vivre avec son temps et voir la ville évoluer.

C'est dans la rue Fesch, dans les années 50, au cœur de la ville impériale, que Jacques Billard voit le jour et vit ses premières années. Avec émotion, il se souvient de sa famille surnommée « Charrette » sans qu'il en ait jamais connu la cause. « C'était le temps où les familles avaient toutes des surnoms. Ça nous vient de mon arrière-grand-père ». Son sens de l'engagement lui vient très jeune, puisqu'il sera président des élèves du lycée Lætitia en 1969. Après des études qui feront de lui le professeur de maths que beaucoup saluent encore dans la rue, il rejoint et soutient José Rossi en 1973 pour les cantonales. Il obtient son premier mandat 10 ans plus tard, en qualité d'adjoint auprès de Charles Ornano qu'il renouvellera auprès du même maire puis de Marc Marcangeli. Au fil de ces différents mandats, Jacques Billard aura la charge des écoles, de l'urbanisme, des transports, de la voirie, du stationnement et de la circulation dont, à présent adjoint de Laurent Marcangeli, il s'occupe encore aujourd'hui. Ayant donc pu suivre de près l'évolution d'Ajaccio et sa périphérie, il pose un constat réaliste. « Le progrès a ses avantages et ses inconvénients. On a perdu une partie de notre âme ajaccienne au passage à la modernité. Avec l'utilisation accrue de la voiture, une extension anarchique de la périphérie, nous sommes très loin de l'Ajaccio mon village*. Nous avons perdu la proximité qui nous liait les uns aux autres. Auparavant, venir en centre ville était l'occasion de nous rassembler, d'échanger entre deux magasins. Aujourd'hui, on a cette impression d'anonymat, on ne prend plus ce temps pour l'humain ou pire on ne se sent plus concerné. Je m'en suis malheureusement rendu compte lors des décès. Ils sont de moins en moins nombreux à se manifester, à avoir ce petit mot de réconfort ou de soutien aux familles endeuillées. »

Pourtant, loin d'être pessimiste, celui qui a été également vice-président du Conseil général de Corse-du-Sud, ne perd pas de vue l'objectif ambitieux de voir renaître cette âme ajaccienne. Sa délégation à la planification le conforte dans ce sens. « Je suis très attaché aux quartiers populaires. J'ai grandi dans le centre ancien

puis me suis installé à Saint Jean où j'ai été élu conseiller général et où je réside encore. L'équipe municipale dont je fais partie travaille beaucoup sur la redynamisation des quartiers et notamment sur les liaisons inter-quartiers. Les créations de voies nouvelles doivent favoriser cette proximité et faciliter les déplacements comme les échanges. Une prochaine liaison sera ouverte à cet effet entre les Cannes et le Finosello. » Et si Jacques Billard demeure nostalgique de la ville de son enfance, il a toujours souhaité développer Ajaccio. On se souvient des navettes maritimes préconisées dans son programme en 2014. Si la navette Ajaccio-Porticcio a bien été mise en place, il estime qu'on peut à bon escient exploiter davantage les voies maritimes. « Il y aurait tant à faire, nous pourrions raccorder la Parata au centre ville ou encore désengorger l'entrée de ville avec une navette et un parking à Aspretto mais encore faudrait-il pouvoir récupérer la base militaire, ce qui est loin d'être fait. Il faut prendre le temps nécessaire. Par ailleurs, ce n'est pas un secret, le cœur de ville est un souci de la majorité municipale et nous travaillons à lui redonner ses lettres de noblesses en terme d'attractivité. Les cinémas ont fermé mais rien n'est perdu. La mairie devrait récupérer L'Empire tandis que le Laetitia serait peut-être racheté par le gérant de l'Ellipse. Le temps est à l'action également en terme de planification de stationnement avec l'apparition dans les années à venir de 360 places supplémentaires en ville entre une extension du Diamant et un parking potentiel Place Abbatucci. » Après les nombreux mandats municipaux, départementaux mais aussi des sièges dans des conseils d'administration comme ceux de l'hôpital et de la Caf, Jacques Billard partage son temps de libre entre sa famille, des voyages à Rio, sa maison à Capo Di Fenò ou son bateau. Aujourd'hui, il ne laisse ni entendre une poursuite de carrière politique, ni une retraite possible. Lorsqu'on se risque à lui demander ce qu'il envisage avec certitude dans l'avenir, il répond avec un simple sourire « être au service d'Ajaccio, d'une manière ou d'une autre, comme toujours ». ■ Isabelle BARTOLI

*Ouvrage de Xavier Versini

VISITER CAGLIARI, CÔTÉ FEMMES

Biografia di Joyce Lussu Salvadori

-Giaconda Beatrice Salvadori Paleotti nasce a Firenze, dal conte Guglielmo Salvadori Paleotti de Cadilhac, dove vive fino al 1924.
-Il 24 maggio del 1922, il fratello Max, studente fascista.
-Il 17 aprile del 1924 il padre Guglielmo, contrario al malvagiamente attaccato da una trentina di fascisti difende e anche lui rimane ferito.
-Nell'aprile di marzo del 1925, tutta la famiglia si trasferisce a Cagliari.
-Joyce e suo fratello Max frequentano una scuola per pacifisti; studia da privatista e, allo stesso tempo, lavora alla facoltà di Filosofia di Heidelberg, in Germania.
-Nel 1933, in seguito all'ascesa del nazismo, decide di riprendere gli studi e ritorna in Svizzera dai suoi genitori. Durante la permanenza in Svizzera impara perfettamente l'inglese, il tedesco e il francese.
-Entra in contatto con l'organizzazione antifascista Giustizia e Libertà.
-Incontra per la prima volta Emilio Lussu, l'eroico capitano della guerra mondiale.
-Tra il 1934 e il 1939 Joyce vive in Africa. Di quegli anni qualcosa nella raccolta inventario delle cose certe.
-Nel 1939 incontra nuovamente Emilio Lussu.
-Dal 1940 vive in Francia con Emilio e continua a lottare contro il fascismo. Quando nel giugno del 1940 Parigi viene occupata dai tedeschi, Joyce ed Emilio organizzano a Marsiglia partenze clandestine. Joyce impara a falsificare documenti d'identità per coloro che devono lasciare l'Europa e scappare dai tedeschi. Sembrando nel 1940 si recano in Portogallo e in Inghilterra per alcuni mesi. Joyce studia il portoghese a Lisbona.
-Nel 1943 ritorna in Italia, dove c'è la guerra, e comincia a fare il partigiana. Mette in contatto il Comitato di liberazione con gli inglesi e con gli americani. Per questo lavoro le viene data la medaglia d'argento al valore militare nel 1966. La sua esperienza nell'antifascismo e nella guerra partigiana la troviamo in *Fronte e frontiere del 1944*, l'uomo che voleva nascere donne del 1976, *Lotte, ricordi e altro del 1992*.

GUIDA

Toponomastica femminile
Sulle vie della parità

Guida turistica al femminile
nei quartieri storici
della città di Cagliari

Istituto Comprensivo Santa Caterina
Cagliari, Via Canelles 1

Découvrir le centre historique de Cagliari avec pour fil d'Ariane ces femmes dont la ville a choisi de donner le nom à une rue, une place, une avenue. C'est le propos d'un guide réalisé par des scolaires dans le cadre d'une initiative nationale visant à donner plus de visibilité aux femmes dans l'espace public. À commencer par celles qui ont contribué à faire progresser l'humanité.

En 2014, une enquête réalisée par l'ONG Soroptimist estimait à seulement 2% la proportion des voies qui, en France, portent le nom d'une femme. Plus récemment, fin novembre 2017, deux élues UDI, la députée Sophie Auconie et la sénatrice Annick Billon, avançaient le pourcentage de 6%, en proposant aux maires de France de rebaptiser au moins une de leurs rues du nom d'une femme.

En Italie, les statistiques nationales indiquent que 8% des rues, avenues, places, boulevards et impasses ont été baptisées en hommage à une femme et que, dans la majeure partie des cas, ces voies sont situées dans des quartiers excentrés. Depuis sa création en 2012, le site Toponomastica femminile s'intéresse de près à la représentativité accordée aux femmes dans la cité au travers de la toponomastique, en Italie mais aussi dans d'autres pays. Pour chaque région et chaque ville italiennes, ses contributrices effectuent un recensement minutieux. Ainsi, à Cagliari, on dénombre 1522 voies dont 787 rendent hommage à des hommes et 64 (soit seulement 4%) se réfèrent à des femmes dont une quinzaine de personnages historiques, sept artistes dont la Callas et Anna Magnani, cinq femmes de lettres et humanistes, plus d'une vingtaine de saintes et martyres et une sportive, les seules scientifiques recensées étant Marie Curie (mentionnée cela dit au côté de son époux) et la naturaliste et botaniste Eva Mameli Calvino. À l'origine de la campagne «8 marzo 3 donne 3 strade» qui invite les maires à choisir trois noms de femmes pour baptiser ou renommer des voies, Toponomastica femminile a également lancé il y a 6 ans le concours Sulle le vie della parità qui s'adresse aux scolaires, étudiants ou élèves de divers organismes de formation. Il s'agit pour eux de mettre sur pied, à l'échelle d'une ville ou d'un quartier, des projets visant à donner plus de visibilité aux femmes dans l'espace public. Partie prenante de cette initiative, le groupe scolaire Santa Caterina de Cagliari a ainsi travaillé durant 4 ans sur la réalisation,

par ses élèves, d'un guide touristique thématique. Il propose une balade, déclinée en 5 itinéraires, dans les quartiers historiques de Cagliari, sur les traces de dix femmes qui y ont leur rue, leur avenue ou leur place. Le travail des enfants ne s'est pas borné, cela dit, à établir une notice biographique. Outre la production de dessins, ils se sont attachés à apporter, pour chaque halte de ce guide, des informations historiques et patrimoniales ou à introduire des anecdotes, des citations. L'étape de la piazzetta Mafalda di Savoia est par exemple l'occasion de mettre en valeur les spécialités culinaires italiennes créées en hommage à la seconde fille du roi Victor-Emmanuel III, morte à Buchenwald en 1944. Plus loin, la figure de la sassaraise Eva Mameli Calvino (première femme d'Italie à avoir obtenu la *libera docenza* pour enseigner la botanique à l'université et, accessoirement, mère de l'écrivain Italo Calvino) est le prétexte idéal à faire découvrir le jardin botanique du quartier Stampace, dont elle fut un temps conservatrice. Autre particularité du guide: un choix rédactionnel qui tend à la représentativité des genres, avec le refus de s'en tenir au «masculin neutre». Ainsi, ses jeunes auteures et auteurs s'adressent non pas aux visiteurs mais aux visiteuses et aux visiteurs, suivant en cela la politique de cet établissement scolaire qui se revendique comme étant le premier d'Italie dont tous les documents officiels et administratifs ont une formulation qui s'attache à la parité entre les genres.

Le prochain objectif du groupe scolaire Santa Caterina est d'élargir le champ de ce guide à tous les quartiers de Cagliari, de créer une carte de la ville mettant en valeur toutes les femmes dont les noms - qu'ils soient restés célèbres, vaguement familiers ou qu'ils ne suscitent aujourd'hui plus guère d'écho - ont été attribués à des voies, et de développer des instruments de diffusion tels que guides, cartes et applications. ■ EM

Sources : *Sardinia Post*, *Toponomastica femminile*



TOUS LES PRODUITS FRAIS & SURGELÉS DE LA MER

Pêche locale - Coquillages - Crustacés
 DEPUIS 1994, UNE ÉQUIPE AGUERRIE
 AUX MÉTIERS DE BOUCHE À VOTRE SERVICE



Du plaisir de déguster des produits simples, beaux et de qualité et du désir de partager ce moment de bonheur est née notre gamme «PRESTIGE».

Nous avons sélectionné pour vous des produits uniques élaborés par des artisans au savoir-faire incontestable.
 Caviars, saumons fumés, truffes, épicerie fine...



Découvrez également nos gammes "Corse" & "Sélection"



idealfrais-corse@wanadoo.fr - Fax : 04 95 10 04 33
 Immeuble Pozzo di Borgo
 Entrée A Chemin de Loreto - 20090 - AJACCIO

Livraisons sur toute la Corse

Tél. 06 84 54 20 98 - 04 95 10 04 44

POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS
 AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
 ICN A CONFIE LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE REGIPUB
 ET VOUS REMERCIE PAR AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ
 À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...

CORSE REGIPUB SAS

M. STÉPHANE BRUNEL

TÉL. 0612 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2018 COLLECTIVITE DE CORSE



Nos engagements

- Défense des acquis sociaux
- Harmonisation des Régimes Indemnitaires par le haut
- Organisation du travail et des conditions de travail
- Prévention des risques psychosociaux
- Prestations sociales étendues à l'ensemble de agents
- Intégration des ATTEE dans le cadre des adjoints techniques territoriaux

Qui sommes nous ?

- Un syndicat apolitique, libre et qui s'engage à vos côtés
- Un syndicat qui tient parole
- Un syndicat qui se bat pour la préservation des droits acquis des personnels
- Le syndicat des agents pour les agents !

Le 6 décembre
 Faites-vous respecter ! VOTEZ SNT !

Tél: 06 23 85 13 27

Mail : cfe-cgc@ct-corse.fr



CREATION DE SOCIETE

N° 01



Sébastien SEBASTIANI

Avocat à la Cour

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tél : 04.95.58.19.20

Fax : 04.95.31.82.38

E-mail : avocat@sebastiani.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CANOPEE INVEST

FORME : Société de Participations Financières de Profession Libérale par Actions Simplifiée à Associé Unique

SIEGE SOCIAL : 35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

OBJET : La détention des parts ou d'actions de sociétés ayant pour objet l'exercice de deux ou plusieurs des professions d'avocat, de notaire, d'huissier de justice, de commissaire-priseur judiciaire, d'expert-comptable, de commissaire aux comptes ou de conseil en propriété industrielle.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1000 euros

PRESDENCE : Monsieur Sébastien SEBASTIANI, né le 03/07/1978 à Bastia, demeurant 443 Route Inférieure de Cardo 20200 Bastia.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

SARL « ETUDE PIC » au capital de 5.000 euros

Siège social : 35, Terra Vecchia - Muratello, 20137 Porto-Vecchio

Objet : Services de gestion de projets assurés par des ingénieurs

Exercice du droit de vote : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède de parts sociales, sans limitation.

Transmission des parts sociales : Elles sont librement cessibles entre associés ou au profit de tiers sous condition de l'agrément préalable de la société.

Gérant : Monsieur Jean-Luc PIERALLI né le 07.01.1985 à BASTIA (2B), demeurant 35, Terra Vecchia - Muratello - 20137 Porto-Vecchio,

Co-gérant : Monsieur Bertrand ROBERT né le 22.07.1981 à LYON 3e (69), demeurant Poggiale - 20114 Figari, Dirigeants nommés pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour Avis.

N° 03



Sébastien SEBASTIANI

Avocat à la Cour

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tél : 04.95.58.19.20

Fax : 04.95.31.82.38

E-mail : avocat@sebastiani.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CANOPEE

FORME : Société par Actions Simplifiée

SIEGE SOCIAL : 35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

OBJET : L'exercice de la profession d'avocat

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1000 euros

PRESDENCE : Monsieur Sébastien SEBASTIANI, né le 03/07/1978 à Bastia, demeurant 443 Route Inférieure de Cardo, 20200 Bastia.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

SAS « SIPHERIA NUSTRALE » au capital de 100 euros

Siège social : Poggiale, 20114 Figari

Objet : Scierie comprenant sciage, rabotage, séchage et façonnage du bois

Exercice du droit de vote : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires ou au profit de tiers sous condition de l'agrément préalable de la société.

Président : Monsieur Bertrand ROBERT né le 22.07.1981 à LYON 3e (69), demeurant Poggiale, 20114 Figari.

Directeur Général : Monsieur Jean-Luc PIERALLI né le 07.01.1985 à BASTIA (2B), demeurant 35, Terra Vecchia - Muratello - 20137 Porto-Vecchio, Dirigeants nommés pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour Avis.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 septembre 2018 à Corté, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale : NDL

Objet social : Fourniture d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter [présentés dans des conditionnements jetables] à l'occasion des principaux repas ;

Vente dans une salle sur place ou dans des équipements mobiles.

Siège social : Place de l'Eglise, 20251 Piedicorte-Di-Gaggio

Durée : 99 ans

Capital social : 500 € divisé en 5 actions d'une valeur nominale de 100 €

Président : Mr CORAZZINI Jean-Noël demeurant à Village, 20251 Piedicorte-Di-Gaggio

Immatriculation : RCS Bastia.

N° 06



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/09/2018, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** Stazzale **Objet social :** Hôtellerie, restauration, organisation de randonnée, chasse, pêche, activités sportives, location de bateau **Siège social :** Murtoli, Lieu-dit Roccapina, 20100 Sartène. **Capital :** 10000 € **Durée :** 99 ans **Président :** M. Canarelli Paul Marie, demeurant Domaine de Murtoli, 20100 Sartène **Commissaire aux comptes Titulaire :** B.A.B Audit Conseil, SARL au capital de 5000 euros, ayant son siège social 23 avenue du Lac Marion, 64200 Biarritz, 517 818 779 RCS de Bayonne **Admission aux assemblées et droits de votes :** Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives et donne droit à une voix. **Clause d'agrément :** Le transfert de titres entre les titulaires et au profit de tiers est libre. **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sainte Lucie de Moriani du 06/07/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Construction Vente

Dénomination sociale : E CASELLE

Siège social : Résidence Maria Beach, San Nicolao, 20230 Santa Lucia Di Moriani

Objet social : L'acquisition d'un terrain à bâtir, l'aménagement et la construction sur ce terrain de l'immeuble ou des immeubles qui suivent, immeuble à usage d'habitation

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 Euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Vincent, Jacques, Jean-François, Edouard, ANTOMARCI, demeurant Lieu-dit Suaglione, 20230 Santa Lucia Di Moriani

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio, du 24/09/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : BORA'DAAA

Siège social : Résidence Capanella, Macchia di Cervi, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 Euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Aude RAUBER demeurant Résidence Capanella, Macchia di Cervi, 20137 Porto-Vecchio et M. Bertrand OLLAT demeurant Résidence Capanella, Macchia di Cervi, 20137 Porto-Vecchio **Immatriculation de la Société** au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 09

LA CORNE D'ABONDANCE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/09/2018 fait à Borgo (2B) il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

DENOMINATION :

LA CORNE D'ABONDANCE

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Paternu - Borgo Revenco - 20290 Borgo

OBJET : La société a pour activité, la création, l'acquisition et la prise en location gérance de tous fonds de commerce de vente de fruits et légumes et produits Corses. Plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 500 euros entièrement libéré

PRÉSIDENT : Mr DE FENZO Stéphane né le 08-05-1970 à Bastia (2B), demeurant à Lucciana Village - 20290 LUCCIANA, de nationalité française, pour une durée illimitée

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions ; Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/09/2018, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : SAS FOCE

Siège social : SARI, LIEU-DIT MONTICELLO, 20145 SARI SOLENZARA

Forme : SAS **Capital :** 1000 Euros **Objet social :** PROMOTION IMMOBILIERE

Président : Monsieur JEAN FRANCOIS COLOMBANI demeurant : SARI, LIEU DIT MONTICELLO, 20145 SARI SOLENZARA élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/09/2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont la dénomination sociale est :

SCI CANTONE

Objet social : Location de biens mobiliers et immobiliers

Le siège social est établi : 35, Terra Vecchia - Muratello 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans

Le capital social est de 1.000 € divisé en 1000 parts de 1€ chacune

Gérant : M. Jean-Luc PIERALLI

Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio

Pour avis, Le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CORTE en date du 19 juillet 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : VEDADO,
SIÈGE SOCIAL : Route du Fussadu, Corte [20250]

OBJET : Particulièrement, l'exploitation d'un fonds de commerce de grande restauration, à l'enseigne « AU PASSE TEMPS », ainsi que la fabrication et la vente de plats cuisinés à emporter, et généralement, l'exploitation, la gestion ou l'administration de tout établissement ayant pour activité la restauration, grande, classique ou rapide, par acquisition, création ou location-gérance.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par le Président.

PRÉSIDENT : AUDREY TRAMINI née ROSSI, demeurant Route du Fussadu, Corte [Corse],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le président.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/09/2018, il a été constitué une SASU dénommée :

DIAGNOSTIC CONCEPT

Sigle : D.C

Nom commercial :

ALLIANCE SUD EXPERTISE

Siège social : u ritondu, 20290 PRUNELLI DI CASACCONI

Capital : 1.500 €

Objet : Réalisation de diagnostics immobilier suivant la législation ainsi que les différentes obligations relatives à l'immobilier, analyses, essais et inspection technique

Président : M. SICHERI Nicolas, u ritondu, 20290 PRUNELLI DI CASACCONI

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 21/09/2018, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LMPM

Forme : SCI - **Capital :** 1.000 euros

Siège : Lieu-dit Carru Rotu, numéro 234, 20290 Borgo. **Objet :** Acquisition, propriété, gestion, administration de biens immobiliers. **Durée :** 99 ans

Gérants Associés : Monsieur Pierre Félix CASTELLANI, et Madame Daria Marie BRUNINI épouse CASTELLANI, demeurant ensemble Lieudit Carru Rotu, numéro 234, 20290 Borgo

Transmissions : Libres entre associés ainsi qu'au profit des conjoints, ascendants ou descendants ; Agrément de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts si transmission à des tiers
Immatriculation : RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VALLE-DI-ROSTINO [20235] du 14/09/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination : D.V. Energie.

Siège : Lieu-dit Via Nova, 20235 Valle-Di-Rostino.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1000 euros.

Objet social : Production d'électricité ; conseils, études en production d'électricité hydro-cinétiques ; vente d'installations, de matériels et de fournitures liés à ces activités.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises au respect du droit de préemption des associés et sont soumises à l'agrément préalable de tous les autres associés.

Président : Monsieur Dominique, Michel VINCENTI, demeurant 11, Allée Alivetto, 20600 Furiani,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 27/09/2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

dénomination : CORSICANORD.
Siège social : Macchia di Cervi 20170 SAN GAVINO DI CARBINI. **Objet :** acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, bâtis ou à bâtir ; mise à disposition gratuite des immeubles et biens immobiliers au profit de ses associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO. **Capital :** 250.000 € composé d'apports en numéraire. **Gérance :** Gilles DANCKAERT, demeurant 9 rue des Lombards, 62840 FLEURBAIX. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé, elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les 3/4 des parts sociales.

La gérance,

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : AT PISCINES **Capital :** 10000 euros **Siège social :** Espace du Stiletto bis lot 22 route de la Rocade 20090 Ajaccio. **Objet :** Vente de piscines sous l'enseigne Des joyaux. **Durée :** 99 ans. **Président :** M. Tramini Denis demeurant lieu-dit Macine 20167 Alata. **Directeur général :** M. Tramini Anthony, demeurant lieu-dit Macine 20167 Alata. Les actions sont librement négociables. Tout associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix. **RCS :** Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/09/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS ACROSOME

Forme : SAS

Capital : 10.000,00 Euros

Siège social : Ld Acqua Seccamar, lieu-dit Ruppione, 20166 Pietrosella

Objet : La gestion du portefeuille de valeurs mobilières et de participations ainsi que la trésorerie qu'elle détient ; la direction, la définition de la stratégie et/ou le développement de synergies entre les Sociétés ou groupes de Sociétés dont la Société détient le contrôle, direct ou indirect, ou apparentées ;

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire de son choix. Chaque action donne droit à une voix

Cessions d'actions : Clauses d'agrément et de préemption

Président de SAS : MR EMMANUELLI Jean-Marc, demeurant Ld Acqua Seccamar lieu-dit Ruppione, 20166 PIETROSELLA.

La société sera immatriculée au R.C.S d'AJACCIO.

MODIFICATION GERANT

N° 19

SOCIETE BASTIAISE DE DIFFUSION - SOBADI

S.A.R.L. au capital de 7.622,45 €

Lieu-dit "Panconi Sottani

Lotissement l'Orangerie

20290 Lucciana

495 720 260 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 28/9/2018, il a été décidé de nommer en qualité de gérant à compter du 1/10/2018, Monsieur François LIEUTARD, 5, rue Caruel de Saint Martin, 78150 LE CHESNAY en remplacement de Monsieur Bruno AUSSANT.

Pour avis,



N° 20

U BASTIONE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000.00 €

Siège social : Villa A Sposata

Parc Berthault, 20000 Ajaccio

822 554 994 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2018 : Monsieur Paul ZERMATI demeurant villa a Sposata Parc Berthault, AJACCIO (Corse), a été nommé gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Marie-Gabrielle BARTOLI née PEYROT, gérante démissionnaire. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio.

Pour avis,
La gérance.

A2 SARL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 3000 euros

Siège social : Atelier Wagner

20221 Santa Maria Poggio

RCS Bastia 511065252

CHANGEMENT GERANT

Par procès-verbal en date à Santa Maria Poggio du 19/07/2017, M. Wagner Michel, demeurant Le Titien, Appart 53, 20620 Biguglia a été nommé gérant de la Société en remplacement de Mme Waltraut Barbara Wagner, démissionnaire à compter du 19/07/2017.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 22

CINARCA-L

Société Civile Immobilière

Au capital de 10.000 €

Siège social : Route des Sanguinaires

Chemin « I Frati », Lot. n° 21

20000 Ajaccio

518 036 652 R.C.S. Ajaccio

Aux termes de l'assemblée générale du 05/06/2017, réitérée par l'assemblée générale du 23/06/2018, les associés ont pris acte de la démission de M. Paul LEROY de ses fonctions de gérant à compter du 05/06/2017 et ont nommé en remplacement M. Jean-Paul LEROY, demeurant 87 rue de Passy, 75016 Paris à compter du même jour.

N° 23

SACR'ARIA

SARL au capital de 15.244,90 €

Siège : Les Villas de Barbicaja

Bâtiment B, Route des Sanguinaires

20000 Ajaccio

412659484 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 02/07/2018, il a été décidé de :

- Nommer Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable Mme BETTI Sacra résidence les villas de barbicaja, bât.b, route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO.

Mention au RCS de Ajaccio.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 24

SERDOLACCIO

SCI au capital de 100 euros

Siège social : Lieu-dit Pian Delle Borre

Macinaggio, 20248 Rogliano

533 111 282 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2018, l'AGE des associés de la société à responsabilité limitée SERDOLACCIO a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du Lieu-dit Pian Delle Borre, Macinaggio 20248 ROGLIANO au Lieu-dit Campo Vallone, 20620 BIGUGLIA à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, reste immatriculée au RCS BASTIA sous le numéro 533 111 282.

Gérance : M. Jean Louis CRISTINI, demeurant Lieu-dit Campo Vallone, 20620 BIGUGLIA

Pour avis, La Gérance.

N° 25

FLORE ET CLARA

Société Civile

Au capital de 64.000 euros

Siège social : Route de Palombaggia
Lieu-dit Pavelone
20137 Porto-Vecchio
450 438 643 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 1er août 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Route de Palombaggia, Lieudit Pavelone, 20137 PORTO-VECCHIO au **65 Corniche San Giorgio, Lotissement Marina Di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO** à compter du 1er août 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, la Gérance.

N° 26

DELTA LUX COMPANY

SAS au capital de 5000,00 Euros

16 Lot Michel Ange, ZI Baléone
20167 Afa
830666897 R.C.S. Ajaccio

Par décision du Président en date du 26/09/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Lieu-dit Cara, Chemin d'Appietto, 20167 MEZZA-VIA** à compter du 26/09/2018.

Présidence : Madame Serena AN-DREANI, demeurant Quartier Canavaggio, 20142 CAMPO.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 27

YACHTS AND CARS SERVICES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 100 euros

Siège social : 65 Corniche San Giorgio
Lotissement Marina Di Fiori
20137 Porto-Vecchio
520 704 792 RCS Ajaccio

Suivant décision du 1er août 2018, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du Lieudit Pavelone, Route de Palombaggia, 20137 PORTO-VECCHIO au **65 Corniche San Giorgio, Lotissement Marina Di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO** à compter du 1er août 2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

N° 28

FLORA

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social : 55 Arazu Sottanu
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
444 732 762 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 1er août 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 55 Arazu Sottanu, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO au **65 Corniche San Giorgio, Lotissement Marina Di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO** à compter du 1er août 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, la Gérance.

N° 29

PS INVEST

Société Civile

Au capital de 250.101 euros

Siège social : Lieu-dit Pavelone
Route de Palombaggia
20137 Porto-Vecchio
519 132 294 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 1er août 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Lieu-dit Pavelone, Route de Palombaggia, 20137 PORTO-VECCHIO au **65 Corniche San Giorgio, Lotissement Marina Di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO** à compter du 1er août 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification : Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, la Gérance.

N° 30

APC BTP

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000.00 €
831 356 381 RCS Bastia

D'un procès-verbal de décisions du Président en date du 28 septembre 2018, il résulte que : Le siège social a été transféré, à compter de ce jour de LUMIO (Haute-Corse) Aria Marina, Villa 2, Coudy Village, à **Avenue des Lauriers Roses - Lieu-dit Fossato - 20260 LUMIO (Haute-Corse)**. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à Avenue des Lauriers Roses - Lieu-dit Fossato - 20260 LUMIO (Haute-Corse).

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 31

CORSE IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500.00 €

Siège social : Alata Village
20167 Alata
750 443 889 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associé unique du 03 septembre 2018 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 03/09/2018, de ALATA VILLAGE, ALATA (Corse), à **4 Cours Général Leclerc, 20000 AJACCIO**.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

N° 32

Société Civile Immobilière
MedicSociété au capital de 1 524,49 Euros
Inscrite Au RCS de Bastia
sous le N° 379 180 714
Siege Social : 11 B, Av Jean Zuccarelli
20200 Bastia

Aux termes d'une décision du 12 septembre 2018, les associés ont décidé de transférer le siège social du 11 B avenue Jean ZUCCARELLI, 20200 BASTIA au **C/O Madame Françoise DARGNEAUD 12, chemin de MUCCHIATANA, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO**, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 33

SCI PASCALINE

Société Civile

Au capital de 1500 euros

Siège social : 14 rue Jean Moulin
28190 Saint Georges Sur Eure
444 903 397 RCS Chartres

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 11.09.2018, il résulte que : Le siège social a été transféré au **25 Domaine de Trinita, 20137 PORTO-VECCHIO**, à compter du 11.09.2018.

Pour information :

Objet social : L'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement.

Durée : 99 années jusqu'au 21/01/2102.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHARTRES sous le numéro 444 903 397 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

N° 34

APPARTEMENTS & VILLAS LOCATIONS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3.000 €

Siège : Vadina In la, 20190 Zigliara
824209613 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 01/10/2018, il a été décidé de transférer le siège social au rue **Zia Lizabetta, 20110 PROPRIANO**. Mention au RCS de AJACCIO.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 35

EVOLIS Avocats
40, Bd de la Tour d'Auvergne
35005 RENNES CEDEX**MDUX**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000 €

Porté à 2.000 €

Place de l'Eglise - 20226 Novella
841 594 450 RCS Bastia**AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL**

Suivant décisions du 10 septembre 2018, l'associé unique, à compter du même jour, a décidé d'augmenter le capital de la somme de 1.000 € par apport de numéraire. Le capital sera désormais de 2.000 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, le Président.

N° 36

D.F.A.

SARL au capital de 46.425 €

Siège : Lieu Dit Mangia

Petri Col De Seghia

20129 Bastelicaccia

398866095 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 17/08/2018, il a été décidé de augmenter le capital social de 5.775 € par apport en numéraire, le portant ainsi à 52.200 €. Mention au RCS de AJACCIO.

N° 37

VESNA ROSSA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.540.000 €

Porté à 3.240.000 €

Siège social : Lecci (20137)

Les Villas, Lieu-Dit Mora Dell'Onda

834 189 086 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Suivant décisions unanimes des associés en date du 6 septembre 2018 il a été décidé d'augmenter le capital de 1.700.000 € pour le porter de 1.540.000 € à 3.240.000 € par l'émission de 1.700.000 actions de préférence P de 1 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites. La rédaction des statuts a été modifiée en conséquence. Dépôt légal au RCS d'AJACCIO.

N° 38

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Septembre 2018, les associés de la **SARL ANSEBA** [RCS AJACCIO 537 554 297] dont le siège social est sis Immeuble Saint Antoine - Avenue Georges Pompidou - 20137 PORTO-VECCHIO ont décidé d'augmenter le capital social de 50.000 € par compensation avec un compte courant d'associé.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 5.000 (cinq mille) euros, Il est divisé en 500 parts (cinq cents) parts de 10 (dix) euro chacune.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 55.000 (cinquante cinq mille) euro, Il est divisé en 5.500 parts (cinq mille cinq cents) parts de 10 (dix) euro chacune.

P.U.I.

N° 39

LA MAISON DE LA VIGNE

SARL au capital de 2000,00 Euros

RD 37, 20215 Venzolasca

532583002 R.C.S. Bastia

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/10/2018, il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 2000,00 Euros à 15000 Euros. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 40

S.C.I HENCO

Société Civile Immobilière

Au capital de 100 euros

Siège social : Résidence les 3 D

Le Forcone, 20000 Ajaccio

454 089 384 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 5 septembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de « vente de tous biens et droits immobiliers », et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

ASSISTANCE BATIMENT PILOTAGE SIGLE : A.B.P

Assistance Batiment Pilotage
Sigle : A.B.P
S.A.R.L à associé Unique
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Zone Artisanale
Zone d'Activité des Gravieres
[28410] Broue
792 289 092 RCS Chartres

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 26 mai 2017, il a été décidé de transférer le siège social au lieu - dit «Mangia Gatta» 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio [ZONZA] [2A] à compter du 1er juin 2017 et de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 juin de chaque année. Conformément aux dispositions de l'article 289 du décret du 23 mars 1967, il est rappelé
Gérant : Monsieur Hervé LECOLIER demeurant au lieu-dit «Mangia Gatta» 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio [ZONZA] [2A]
La société sera radiée du RCS de Chartres et fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 42

FLASH

SAS au capital de 45.734,71 euros
Siège social :
Centre Commercial Escala
La Poretta, 20137 Porto-Vecchio
349 058 800 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28/09/2018, il résulte que :
La société GROUPE EXPERT, Société coopérative à forme anonyme à capital variable, dont le siège social est 165 avenue du Bois de la Pie, Bâtiment G, 95700 ROISSY-EN-FRANCE. Immatriculée au RCS DE PONTOISE n° 332 480 516, représentée par Monsieur David, Christophe, Stéphane BESSADET, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Jacques, Dominique, Jean GUGUEN, démissionnaire.
Pour avis, Le Président.

N° 43

AVIS

Par assemblée du 1er septembre 2018, les associés de la société CENTRES D'EDUCATIONS ET DE SECURITES ROUTIERES DE CORSE CESR 20, SARL au capital de 55 735 euros, dont le siège est à BIGUGLIA [20620] Casatorra [488 152 703 RCS Bastia], ont décidé sa transformation en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession d'actions à un tiers est soumise à agrément de la collectivité des associés.

Président de la société : Jean-Marc ANGELOTTI, ancien gérant, demeurant 1B rue du Dragon 20200 BASTIA.

Commissaires aux comptes confirmés dans leurs fonctions : Madame Marie-Claire MORELLI, titulaire et Monsieur André AGOSTINI, suppléant.

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 28 septembre 2018, l'association unique de la société ENVIRONNEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 142.800 euros, dont le siège social est situé lieu-dit Ponte Bonello, 20167 SAROLA CARCOPINO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 349 395 384, a décidé avec effet immédiat d'étendre l'objet social de la société, aux activités de transport public de marchandises, de location de véhicules industriels avec conducteur, et de Commissionnaire de transport. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

« La société a pour objet, tant sur le territoire de la République Française que sur les territoires des Etats étrangers, l'exploitation sous toutes ses formes, de tous fonds de commerce d'enlèvement et de traitement de déchets ou détritiques industriels ou domestiques aux particuliers comme aux collectivités par tous moyens mécaniques ou automatiques, fixes ou mobiles ; toutes opérations de manutention, de maintenance et d'entretien utiles à cette exploitation ; le négoce et la location de tous matériels et véhicules relatifs à ces activités comme celui de toutes matières susceptibles de récupération et/ou de réemploi
Et plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières, la création, l'exploitation directe ou en location gérance, la mise en gérance de tous fonds de commerce se rattachant directement ou indirectement aux objets spécifiés ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers »

* Nouvelle mention :

« La société a pour objet, tant sur le territoire de la République Française que sur les territoires des Etats étrangers :
- L'exploitation sous toutes ses formes, de tous fonds de commerce d'enlèvement et de traitement de déchets ou détritiques industriels ou domestiques aux particuliers comme aux collectivités par tous moyens mécaniques ou automatiques, fixes ou mobiles ; toutes opérations de manutention, de maintenance et d'entretien utiles à cette exploitation ; le négoce et la location de tous matériels et véhicules relatifs à ces activités comme celui de toutes matières susceptibles de récupération et/ou de réemploi ;

- L'exercice de toutes activités de transport public de marchandises, de location de véhicules industriels avec conducteur et/ou de commissionnaire de transport.

Et plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières, la création, l'exploitation directe ou en location gérance, la mise en gérance de tous fonds de commerce se rattachant directement ou indirectement aux objets spécifiés ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers. »
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 45

AVIS

Les associés de la SCI MARIELIE dont le siège social est sis 4 Lotissement Castellacci à Monticello, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 520.092.735 se sont réunis en AGE le 21 juillet 2018.

Ils ont décidé de réduire le capital social de 335.000 € à 50.334 € et ont nommé Madame Marina VALLI demeurant 20250 RIVENTOSA aux fonctions de gérante en remplacement de Monsieur Pierre-André VALLI.

ACF

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Centre Médical Le Polygone
Montesoro, 20600 Bastia
Immatriculée au RCS de Bastia
sous le n° 808 382 915

Selon AGE du 25/09/2018, à l'unanimité, les associés ont décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour sans création d'un être moral nouveau et a adopté les statuts qui régiront désormais la société L'objet de la société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés Le capital reste fixé à la somme de 1000 euros Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes FORME La société, précédemment sous la forme SARL a adopté celle de la société par actions simplifiée Administration et direction Avant sa transformation en société par actions simplifiée, la société était gérée par Monsieur Régis FRANCESCHI, demeurant 91 Bis Route du Cap 20200 SAN MARTINO DI LOTA Monsieur Nicolas CECCHETTI demeurant Les jardins de Toba Bat., Chemin de Furcone - 20200 BASTIA Monsieur Frédéric FRANCESCHI demeurant Quartier Paratojo Villa Lucie - 20200 BASTIA Sous sa nouvelle forme la société est administrée par Monsieur Régis FRANCESCHI, PRESIDENT, demeurant 91 Bis Route du Cap 20200 SAN MARTINO DI LOTA COMMISSAIRES AUX COMPTES Ont été nommés commissaires aux comptes : la société Deloitte & Associés, 185 Avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly sur Seine, 572 028 041 RCS Nanterre, **MODE D'ADMISSION AUX ASSEMBLEES :** Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à un compte ouvert à son nom depuis cinq jours au moins avant la réunion Chaque membre de l'assemblée a, sous réserve des exceptions légales, autant de voix qu'il possède ou représente d'actions **MODE DE CESSION DES ACTIONS :** Les actions sont librement négociables.

N° 47

CABINET GERARD CLAIR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : Boulevard Wilson
Résidence les Remparts
20260 Calvi

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 18 septembre 2018, il résulte que :

- La société a été transformé en société à responsabilité limitée à associé unique, dans cette nouvelle forme de société, Mademoiselle SARA CLAIR, demeurant à CALVI [Corse] boulevard Wilson immeuble les remparts, a été nommée gérante en remplacement de Monsieur Gérard CLAIR, Président sous la forme ancienne.

- La dénomination sociale a été modifiée pour adopter, à compter de ce jour, celle suivante : **CABINET GERARD CLAIR ET FILLE.**

En conséquence, il a été procédé à une refonte des statuts sans création d'un être moral nouveau.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

CORSICA AMBULANCES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 €
Siège social : Lotissement N°4
A Cappella, Route de Coggia
20118 Coggia
387 648 165 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2018, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : société par actions simplifiée **ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires. **NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :** **Président :** Monsieur Sébastien, Albert, Pierre BRESCHI, demeurant à COGGIA [Corse] 4 Lotissement a Cappella, Route de Coggia.

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 49

AIR CORSICA

Société Anonyme d'Economie Mixte
à Directoire et Conseil
de Surveillance
Au capital de 15.015.520 €
Siège social :
Aéroport Napoléon Bonaparte
20186 Ajaccio Cedex 2
RCS : B 349 638 395

AVIS

Nomination d'un Membre du Conseil de Surveillance

1) Aux termes d'une Délibération en date du 28 février 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société susvisée a nommé en qualité des Membres du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

1-2) Pour le collège des actionnaires privés La CM HOLDING, dont le représentant permanent sera Monsieur Francois PADRONA, né le 09 février 1964 à Vico, demeurant, Padron'house, chemin de Toretta, salario 20000 AJACCIO
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

N° 50

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 25/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de : Société d'Electricité Industrielle (SAS) 6, Allée des Arbousiers Les Collines 2 20600 Furiani

Activité : Electricité générale, travaux d'installation électrique...
RCS Bastia B 815 270 442, 2015 B 621
Date de cessation des paiements : 25/09/2018

Mandataire Judiciaire : SELARL BRMJ (Me Bernard ROUSSEL) Imm. U Boscu d'Oru Bât B4 - 20200 Pietranera Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

N° 51

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 25/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de : NKMI 2 (SARL) Route de Calenzana "Auberge du Coucou" 20214 Calenzana

Activité : Restaurant et débit de boissons
RCS Bastia B 837 571 603, 2018 B 104
Date de cessation des paiements : 31/07/2018

Liquidateur : SELARL BRMJ (Me Bernard ROUSSEL) Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Liquidateur** ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait, La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

N° 52

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 25/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a **Arrêté le Plan de Redressement** de : Agosti Daniel Jean Ld Querci - Pietrapola Les Bains 20243 Isolaccio di Fiumorbo

Activité : Travaux publics, terrassements, exploitant forestier, petite maçonnerie
RCS Bastia : A/397 863 762, 94 A 346 A fixé la durée de ce plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL BRMJ, (Me Bernard Rousset) Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4 20200 Pietranera

Pour extrait,
SCP Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 53

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 25/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de : Fonseca Maçonnerie (SARL) Lieu-dit Campo Vallone RN 193 - Zone Commerciale l'Atrium 20620 Biguglia

Activité : Maçonnerie générale, travaux du bâtiment et travaux publics
RCS Bastia B 511 469 108, 2009 B 151
Date de cessation des paiements : 25/09/2018

Mandataire Judiciaire : SELARL BRMJ (Me Bernard ROUSSEL) Imm. U Boscu d'Oru Bât B4 - 20200 Pietranera Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

N° 54

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 25/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de : Boulangerie Moderne (SARL) C/O M. Briganti Jean Louis RN 193 - Près du Pont Ponte-Leccia 20218 Morosaglia

Activité : Boulangerie
RCS Bastia B 417 643 293, 98 B 41
Date de cessation des paiements : 25/03/2017

Mandataire Judiciaire : SELARL BRMJ (Me Bernard ROUSSEL) Imm. U Boscu d'Oru Bât B4 - 20200 Pietranera Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

N° 55

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 25/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a mis fin à la procédure de Rétablissement Professionnel et a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire Simplifiée** à l'égard de : Orsini Thomas Jacques Alban Maison Forestière de Tartagine 20259 Mausoléo

Activité : Hébergement touristique
RCS Bastia A 500 901 061, 2009 A 119 (Radié)
Date de cessation des paiements : 30/09/2017

Liquidateur : SELARL BRMJ (Me Bernard ROUSSEL) Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Liquidateur** ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

N° 56

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 25/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire Simplifiée** à l'égard de :

Cesari Bernard César Joseph 1, rue Général Carbuccia et 1 rue de la Misericorde

"Micromédia" - 20200 Bastia

Activité : Matériel informatique (entretien, réparation, formation, conseil...)
RCS Bastia A 438 886 053, 2001 A 297
Date de cessation des paiements : 25/03/2017

Liquidateur : SELARL BRMJ (Me Bernard ROUSSEL) Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Liquidateur** ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

N° 57

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 25/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire Simplifiée** à l'égard de : Ferreira de Campos José Route d'Ajaccio, Rés. Les Chênes Verts 20260 Calvi

Activité : Maçonnerie
Non inscrit au RCS Bastia
RM N°401 244 819 [135.95.2B] - Radié
Date de cessation des paiements : 31/05/2018

Liquidateur : SELARL BRMJ (Me Bernard ROUSSEL) Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Liquidateur** ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

N° 58

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 25/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de : M.S.B.C (SARL) Rampe Pozza 20250 Corte

Activité : Travaux de plomberie, d'électricité...
RCS Bastia B 752 638 502, 2012 B 316
Date de cessation des paiements : 25/09/2018

Mandataire Judiciaire : SELARL BRMJ (Me Bernard ROUSSEL) Imm. U Boscu d'Oru Bât B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

N° 59

DISTRO 2A Société à Responsabilité Limitée En liquidation Au capital de 5000 euros Siège : Chez MECAFROID RN 193, 20600 Bastia Siège de liquidation : RN 193 Chez MECAFROID, 20600 Bastia 490 717 469 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18/09/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 18 septembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pascal Louis TROJANI, demeurant 34 Jardins d'Ortale, 20620 Biguglia, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé RN 193, CHEZ MECAFROID, 20600 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 60

VAZZIO 99 Société Civile Immobilière En liquidation Capital social : 1.524,49 Euros Siège de la liquidation : 19, Allée des Myrthes Résidence Agnarello Pietrosella [20166] R.C.S. Ajaccio D 424 036 440

Suivant délibérations du 30 juillet 2018, enregistrée au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AJACCIO le 1er octobre 2018, dossier 2018 00030616, référence 2018 A 01334, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de dissoudre par anticipation la société à compter dudit jour, a nommé en qualité de liquidateur Monsieur NAU Roger Maurice, demeurant à PIETROSELLA [20166] 19, Allée des Myrthes, Résidence Agnarello et a fixé le siège de la liquidation à PIETROSELLA [20166] 19, Allée des Myrthes, Résidence Agnarello.

Suivant délibérations du 31 juillet 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé le compte définitif de liquidation, a déchargé Monsieur NAU Roger Maurice de son mandat de Liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 juillet 2018.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation ainsi que les comptes définitifs du Liquidateur seront déposés en annexe au R.C.S d'AJACCIO.

Pour avis et mention,



N° 61

COMMUNE de CERVIONE

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

1 – Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie de CERVIONE
Carrughju Filippu PESCETTI
20221 CERVIONE
Tél. : 04 95 38 10 28 – Fax : 04 95 38 18 06
E-Mail : commune.cervione@wanadoo.fr

Profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

2 – Représentant du pouvoir adjudicateur/Correspondant : Monsieur le Maire de la commune de Cervione.

3 – Procédure : Le présent marché est soumis aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il est passé sous la forme d'un marché à procédure adapté (ouverte) en vertu de l'article 27 du décret précité.

4 – Objet de la consultation et caractéristiques

La présente consultation a pour objet :

La réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la cathédrale Saint-Erasme de Cervione (restauration intérieure) classée au titre des Monuments Historiques par arrêté du 27 juin 1928.

La présente consultation concerne la 2ème phase de restauration de l'église, La 1ère phase ayant consisté en la restauration extérieure de l'édifice (Eglise et Clocher)

La 2ème phase des travaux consiste en la restauration intérieure de l'église :

- Restauration des parements intérieurs de l'ancienne cathédrale
- Restauration des sols de l'ancienne cathédrale (révision et remplacement, dépose et repose ponctuelle, modification, dépose des sols modernes de la sacristie et pos terre cuite.
- Restauration des décors de stuc et des décors peints.
- Restauration des marbres des autels.
- Restauration du mobilier et création.
- Restauration des objets liturgiques.
- Mise en œuvre d'équipements techniques (chauffage, réfection installation électrique, sonorisation, sécurité incendie).

Sur la base de l'étude préalable de Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques réalisée en 2013 et des sondages des décors peints de l'ancienne cathédrale, la maîtrise d'œuvre assurera une mission complète d'élaboration du projet et d'accompagnement pour sa réalisation.

Cette mission comprendra :

- Les études d'avant-projet sommaire et d'avant-projet définitif (APS, APD),
- Les études de projet (PRO),
- L'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT),
- L'examen de la conformité au projet des études d'exécution réalisées par les entreprises et leur visa (VISA),
- La direction des contrats de travaux (DET),
- L'assistance lors de la réception des travaux et pendant la garantie de parfait achèvement (AOR).

5 – Modalités d'attribution :

Chaque candidat devra impérativement être un architecte satisfaisant aux exigences de l'article R. 621-28 du Code du Patrimoine reproduit ci-après (ou en cas de groupement, avoir pour mandataire un architecte répondant à ces exigences) : Article R. 621-28 du Code du Patrimoine : « La maîtrise d'œuvre des travaux de restauration sur les immeubles classés n'appartenant pas à l'Etat est assurée soit par un architecte en chef des monuments historiques, soit par un architecte ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, établi dans l'un de ces Etats et présentant les conditions requises pour se présenter aux épreuves du concours institué par le 2° du I de l'article 2 du décret n° 2007-1405 du 28 septembre 2007 portant statut particulier du corps des architectes en chef des monuments historiques et adaptation au droit communautaire des règles applicables à la restauration des immeubles classés ainsi que celles requises pour être inscrit à un tableau régional de l'ordre des architectes en vertu des dispositions de l'article 10 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Pour chaque opération, le propriétaire ou l'affectataire précise expressément les compétences requises du maître d'œuvre ».

6 – Numéro d'identification du marché : **Marché référencé n° 2018/003**

7 – Conditions de participation : Il convient de se référer au règlement de la consultation.

8 – Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

9 – Retrait des dossiers de consultation : Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être obtenu sur demande écrite (télécopie et courriel acceptés) ou retiré à l'adresse suivante :

Mairie de Cervione, Rue Philippe PESCETTI 20221 CERVIONE
Tél. : 04 95 38 10 28 – Fax : 04 95 38 18 06
E-mail : commune.cervione@wanadoo.fr

Heures d'ouvertures : 8 h30 – 12 h00 – 14 h00 – 17 h00 du lundi au vendredi
Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>. Les candidats pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Les documents sont également disponibles sur support papier.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

10 – Adresse à laquelle les offres doivent être transmises :

Les soumissionnaires doivent choisir un seul mode de transmission : par voie électronique via la plateforme de dématérialisation <http://www.achatspublicscorse.com> ou sur support papier adressé à Monsieur le maire de la Commune de Cervione l'adresse indiquée à l'article 9 susvisé. .../...

Le contenu des plis ainsi que les différentes modalités de transmission sont décrites dans le règlement de la consultation.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

11 – Renseignements

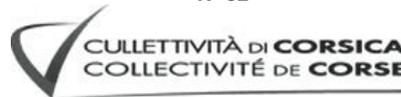
Renseignements administratifs et techniques : Peuvent être obtenus auprès de la commune de Cervione au 04 95 38 10 28.

12 – Date limite de remise des offres : **le vendredi 9 novembre 2018 à 12 heures.**

13 – Date d'envoi du présent avis à la publication : le jeudi 27 septembre 2018

Le Maire, Marc Antoine NICOLAI.

N° 62



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
Direction de la Commande Publique
Service de gestion des procédures de marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : **MAPA MAB-2018-094**

L'avis implique un marché public

Objet : **Acquisition d'un stéréomicroscope pour le Laboratoire d'Analyses 2A de la Collectivité de Corse.**

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- 60% Qualité de l'offre
- 10% Délai de livraison
- 30% Prix

Remise des offres : **19/10/18 à 12h00 au plus tard.**

Envoi à la publication le : **28/09/2018**

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 63



Alata, le 4 octobre 2018

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE D'ALATA

Enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Alata en vue de l'ouverture à l'urbanisation de la zone classée 2AUg2, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'aménagement d'ensemble au lieu-dit « La Balisaccia ».

1ère insertion,

Par arrêté n° 20/2018 en date du 4 octobre 2018, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme d'Alata en vue de l'ouverture à l'urbanisation de la zone classée 2AUg2, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'aménagement d'ensemble au lieu-dit " La Balisaccia ".

A cet effet, Madame **Vanessa MARCHIONI** a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Bastia le 3 août 2018.

Ladite enquête se déroulera en Mairie annexe d'Alata Trova, lieu-dit Trova – 20167 ALATA du 22 octobre 2018 au 23 novembre 2018 inclus.

Le dossier sera consultable sur place les mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 14h30. Il sera également consultable sur le site internet de la commune :

www.alata.corsica.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie annexe d'Alata Trova – lieu-dit Trova – 20167 ALATA les lundi 22 octobre 2018, de 9h à 13h, mercredi 07 novembre 2018, de 9h à 12h, jeudi 15 novembre 2018, de 9h à 13h, vendredi 23 novembre 2018, de 9h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être consignées au sein du registre mis en place à cet effet en Mairie annexe ou encore sur le registre dématérialisé et sécurisé à l'adresse

<https://www.registre-dematerialise.fr/988>.

Elles pourront également être adressées par écrit jusqu'au 23 novembre 2018 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) sous pli cacheté, à : Mairie d'ALATA/enquête publique/Modification n° 1 du PLU – à l'attention de Mme Vanessa MARCHIONI commissaire enquêteur, Mairie annexe, lieu-dit Trova, 20167 ALATA.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Alata village, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site internet de la commune ; ces mêmes documents demeureront consultables durant une année à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/988>.

A l'issue de l'enquête publique, le projet – éventuellement modifié – de modification n°1 du PLU sera soumis à l'approbation définitive du Conseil Municipal.

PROCÉDURE ADAPTÉE/ENTITÉ ADJUDICATRICE (MONTANT INFÉRIEUR À 5.548.000 € HT)

CCI2B/DC/2018.065

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet du marché : Travaux relatifs à l'aménagement des Terres Pleins Sud et Est du Port de commerce de Bastia.

Lieux d'exécution : Port de Bastia

Type de marchés : Travaux

Nomenclature Européenne CPV :

45233262-3/Travaux de construction de zones piétonnes

Caractéristiques principales :

Les travaux concernent l'aménagement de la circulation le long du parking existant afin de permettre aux passagers présents sur les Terres Pleins de pouvoir circuler en toute sécurité.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12.II, 27, 34.I.a du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

Lesdits travaux ont fait l'objet d'un allotissement initié par la procédure n°2017.037 déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en application des dispositions de l'article 98 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

Les articles 110 à 131 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts aux sections : 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A

L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale / Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité
Palais consulaire – BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des Travaux similaires sur les trois dernières années en indiquant la date, le montant et le destinataire (public ou privé). Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 22 octobre 2018 à 10h

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard de leurs :

- Garanties et capacité économique et financières

- Capacités techniques et professionnelles

- Références pour des Travaux similaires sur les trois dernières années

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Prix : 60 %

2. Délai de réalisation : 20 %

3. Valeur technique au regard des moyens humains

Dédiés au marché, des moyens matériels dédiés

Dédiés au marché et la méthodologie présentée

Pour la réalisation des travaux. 20%

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2018.065

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité
Palais Consulaire – BP 210
20293 BASTIA Cedex
ou

téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique - Tél : 04.95.54.44.66/Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : Port de Bastia - Tel : 04.95.55.25.01

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L551-1 à L 551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 28 septembre 2018

N° 65



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme passant le marché :

COMMUNE DE FIGARI - Mairie de Figari - 20114 FIGARI

Téléphone : 04 95 71 00 23 - Fax : 04 95 71 04 65

Courriel : mairie.figari@wanadoo.fr

2. Objet : Le marché a pour objet les prestations concernant les travaux de démolition, transformations, de création et d'aménagement correspondant aux différents lots spécifiques à chaque type de travaux et définis dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP pour le reste du texte) pour la réalisation d'une classe supplémentaire à l'école primaire de la commune de FIGARI.

A titre indicatif, cette opération comprend :

- Un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé,

- Un contrôleur technique,

- Un Maître d'œuvre, cabinet d'architecture

3. Caractéristiques principales : Il s'agit d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret du 25 mars 2016 N° 2016-360 relatifs aux marchés publics. **MAPA N° 2018/09**

La décomposition en lots, qui sont au nombre de ONZE (11) et concernent Démolitions-Gros œuvre, Etanchéité, Cloisons-Doublages-Faux Plafonds, Revêtements de sols et Murs, Menuiseries aluminium, Menuiseries bois, Peintures, Bardage de Façades, Chauffage-Ventilation, Plomberie-Sanitaire, Electricité-Courants forts-Courants faibles, est réalisée en fonction de la spécificité des travaux à réaliser. Chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.

Aucune variante n'est autorisée.

4. Informations pratiques :

Les candidats sont invités à télécharger le dossier de consultation des entreprises sur la plateforme de dématérialisation : <http://www.klecoon.com/> et en particulier le règlement de la consultation pour des informations complètes.

Date limite de réception des offres : soit en format papier soit au format électronique (<http://www.klecoon.com/>) au plus tard le **Vendredi 16 Novembre 2018 à 11h00.**

Délai minimum de validité des offres : 180 jours

5. Conditions d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous :

- Critère 1 – Valeur technique 65 points

- Critère 2 – Valeur financière 35 points

La Commune de FIGARI se réserve le droit, si elle l'estime nécessaire, de recourir à la négociation [CE - 18/09/2015 n°380821] avec le ou les candidats, par un simple échange de courriers ou lors d'un entretien personnalisé.

Après cette éventuelle étape, pour chaque lot évoqué, sera déclaré lauréat, **le candidat ayant obtenu la note la plus élevée**

6. Recours : Tribunal Administratif de BASTIA, Villa Montepiano, 20407 BASTIA,

Tél. 04.95.32.88.66 – Télécopie : 04.95.32.38.55.

Adresse courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

N° 66



Commune de LUMIO (Haute-Corse)

MARCHE DE TRAVAUX

**TRAVAUX DE CALADES, OUVRAGES PIERRES
ET AMELIORATION DU TRACE DU SENTIER
DU PATRIMOINE OCI-LUMIU**
**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
PROCEDURE ADAPTEE**

Identification de la collectivité : Commune de LUMIO
Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - 20260 LUMIO
Tél. 04 95 60 89 00 - Fax : 04.95.60.76.00
Email : casacumuna@mairie-lumio.fr

Objet du marché : Travaux de calades, ouvrages pierres et amélioration du tracé du patrimoine OCI-LUMIU.

Procédure de passation : La consultation est lancée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Décomposition en tranches et en lots : Sans objet
Justifications à produire dans le cadre de la candidature : Application des articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, intervenant pour la sélection des candidatures. La liste des pièces à fournir est énumérée au règlement de consultation.
Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : Capacités techniques et financières et professionnelles.

Critères d'attribution du marché : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation et ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur Technique : 60%
- Prix : 40%

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <http://www.klekoon.com>. Les soumissionnaires pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Date limite et modalités de réception des offres : Avant le vendredi 26 octobre 2018, 11h00
Transmission des candidatures et des offres via le profil acheteur :

<http://www.klekoon.com>.

Pour les modalités de remise des plis électroniques se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Renseignements : Mairie de Lumio - 20260 LUMIO - Tel : 04.95.60.89.00

Mail : casacumuna@mairie-lumio.fr

Les candidats devront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.klekoon.com>.

Date d'envoi à la publication : Le 3 octobre 2018.

Le Maire, Etienne SUZZONI.

N° 67



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval, BP 215
20187 AJACCIU CEDEX 1. Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Gestion des abonnements à des publications périodiques pour la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 18S0061

Date limite de remise des offres : 22 octobre 2018 à 16 h 00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante : www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26 septembre 2018.

N° 68

C.A.N.I.C.O.

Coopérative Agricole d'Approvisionnement du Nord de l'île et de la Côte Orientale
Casamoza - BP 1 - 20290 Lucciana

Siret 783 037 476 00026 - APE 515L - Agrément 2019

Tél : 04.95.38.36.36 - Fax : 04.95.38.30.36

si.canico@wanadoo.fr

Casamoza, le 02 octobre 2018

Vous êtes prié d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la CANICO qui se tiendra dans à l'hôtel restaurant « Chez WALTER » à Casamoza le :

Vendredi 19 octobre 2018 à 18 h 00

ORDRE DU JOUR :

Article 45 Statuts : Durée de l'exercice
Modification clôture exercice fiscal

Le Président, PEPE Augustin.

N° 69

C.A.N.I.C.O.

Coopérative Agricole d'Approvisionnement du Nord de l'île et de la Côte Orientale

Casamoza - BP 1 - 20290 Lucciana

Siret 783 037 476 00026 - APE 515 L - Agrément 2019

Tél : 04.95.38.36.36 - Fax : 04.95.38.30.36

si.canico@wanadoo.fr

Casamoza, le 02 octobre 2018

Vous êtes prié d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la CANICO qui se tiendra à l'Hôtel restaurant « Chez WALTER » à Casamoza le :

Vendredi 19 octobre 2018 à 18 H 00

ORDRE DU JOUR :

- Rapport du Conseil d'Administration
- Examen des comptes de l'Exercice 2017
- Rapport du Commissaire aux Comptes Général et Spécial
- Affectation des résultats
- Constatation de la variation du Capital Social
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du tiers des Administrateurs :

FABA Antoine - FALCUCCI Félix CIAVALDINI André - NOIRET Jean Germain

N.B. : Tout Coopérateur peut demander à examiner aux bureaux de la Coopérative à CASAMOZZA.

Les comptes de l'Exercice 2017 ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes.
Le Président, PEPE Augustin.

N° 70



APPEL A CANDIDATURES

**EN VUE DE L'ETABLISSEMENT DE LA LISTE
DES "HYDROGEOLOGUES AGREES
EN MATIERE D'HYGIENE PUBLIQUE"
POUR LES DEPARTEMENTS
DE CORSE DU SUD ET DE HAUTE-CORSE**

L'Agence régionale de santé de Corse informe le public de l'ouverture d'un appel à candidatures en vue de la délivrance des agréments des hydrogéologues en matière d'hygiène publique sur les deux départements de Corse.

La demande d'agrément devra parvenir à l'Agence, au plus tard le mercredi 24 octobre 2018 à 16h, en deux exemplaires originaux, ainsi que par mail à :

ars-corse-dt2a-sante-environnement@ars.sante.fr.

Un formulaire dématérialisé de demande d'agrément est téléchargeable sur le site de l'Agence par le chemin suivant : <https://www.corse.ars.sante.fr>.

Ajaccio, le 21 septembre 2018, Le Directeur Général,
Pour le Directeur Général de l'A.R.S. de Corse et par délégation
La Directrice Générale Adjointe, Marie-Pia ANDREANI.

DERNIERES MINUTES

N° 71

RVB1

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 40.000.00 €

Siège social : 3 boulevard Paoli

20200 Bastia

532 786 597 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2018 : Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 72

POURSUITE DE L'ACTIVITE

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 15.09.2018 de la SARL ANTONIOTTI, SIREN : 337 683 544, au capital de 60.000 euros, dont le siège social est : Le Solaria, 20222-BRANDO, a décidé de poursuivre l'activité sociale, conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce.

Pour avis, La gérante.

N° 73

CORSE EXPANSIF

S.A.S. au capital de 320.000 €uros

Siège social : Rue Nicolas Péraldi

Villa "La Retraite Fleurie", 20090 Ajaccio

349 563 676 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31/07/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Monsieur Paul FLACH demeurant ZAE d'Erbajolo 20600 BASTIA, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Ange PRONESTI, pour une nouvelle période de six exercices.

Pour avis, Le Président.

N° 74

U RIPOSU

SCI au capital de 1.600 €

Siège : Lieu-dit Padulella, 20137 Lecci

489095398 RCS de Ajaccio

D'un PV d'AGE du 10/08/2018, il résulte que Mme Maria PASQUADIBISCEGLIE demeurant à TORINO (ITALIE), Corso Siracusa N°53, a été nommé gérante en remplacement de M. PASQUADIBISCEGLIE Girolamo, gérant décédé, pour une durée indéterminée à effet au 10/08/2018. Formalités RCS Ajaccio.

Pour avis.

N° 75



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04. 95. 37. 64. 79

Par acte S.S.P. en date à Bastia du 26/09/2018, enregistré par le SPFE de Bastia le 28/09/2018, Dossier 2018 00029353, réf. 2B0431 2018 A 01397, Monsieur Jean-Pierre CATONI, demeurant lieu-dit Marina, 20233 SISCO, a cédé à la société «CHANTIERS NAVALS DE BASTIA», SARL au capital de 5000 € ayant son siège Port de Toga, Quartier de Toga, 20200 BASTIA [RCS BASTIA 812 983 777] son fonds de commerce de «ATELIER DE MECANIQUE ET GARAGE», sis et exploité à Sisco Marine, 20233 SISCO et pour lequel Monsieur CATONI est immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 310 190 996.

Cette vente a été effectuée moyennant le prix de 200.000,00 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 26 septembre 2018.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, au siège social du fonds et pour toute correspondance chez Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN, 32 Bd Paoli, 20200 BASTIA. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

N° 76

AVIS DE DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1

Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er août 2008, Madame Jeanne BENASSI a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie MICHELI, Notaire Associé membre de la Société Civile Professionnelle «François GRIMALDI Sylvie MICHELI», titulaire d'un Office Notarial à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [Corse], Z.I de Migliacciaro, le 18 septembre 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO BP 44, référence CRPCEN : 20054, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 77

RECTIFICATIF

Rectification d'une annonce légale parue dans Informateur Corse Nouvelle n°6726 annonce n°33 journal du 13 au 19 juillet 2018. La SCI Hippocampe a publié l'adresse du siège social comme suit : Taglio Rosso, 20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio qui est rectifiée : Taglio rosso, commune de Zonza, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

N° 78

AVIS

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 26/09/2018 enregistré le 27/09/2018 au SIE de Ajaccio, dossier numéro 201800030262, référence numéro 2A04P312018 A 01321, la société SAS DZ 2A SASU, au capital de 2000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio sous le numéro 814769790, domiciliée ZA du Stiletto, Route de la Rocade 20090 Ajaccio représentée par Delphine Zamperetti, a cédé à la société AT Piscines SAS, au capital de 10000 Euros, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio, domiciliée ZA du Stiletto, Route de la Rocade, 20090 Ajaccio représentée par Denis Tramini, un fonds de commerce de Vente de Piscines et d'accessoires sis et exploité ZA du Stiletto, Route de la Rocade, 20090 Ajaccio, comprenant Eléments incorporels 130.000 €, Eléments corporels 47.000 € et aux marchandises pour le solde.

L'entrée en jouissance a été fixée au 28/09/2018.

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 200.000 Euros.

Les oppositions devront être faites par acte extra-judiciaire dans les 10 jours de la dernière des publications et seront reçues à l'adresse du fonds pour la validité, et au Cabinet de Maître Massimo Bianchi - Avocat au Barreau de Marseille pour toute correspondance (107 Bis Bd Bara, 13013 Marseille)

Pour unique insertion,

N° 79

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 01 octobre 2018, Madame Ginette CATE-LAIN épouse BATTAGLIA née le 03-06-1949 à Montivilliers [76] demeurant au 5 Impasse Cavone, 20290 BORGIO à donné à titre de location gérance à la SAS La CORNE D'ABONDANCE sise Lieu-dit Paternu - Borgo Revinco - 20290 BORGIO, l'exploitation d'un fonds de commerce de vente de fruits et légumes et produits corses situé Lieu-dit Paternu - Borgo Revinco - 20290 Borgo à compter du 01-10-2018 pour une période de 6 mois jusqu'au 01-04-2019.

Pour avis, le Président.

N° 80

LOCATION GERANCE

Suivant acte de seing privé du 12 septembre 2018, Monsieur Joseph AVENOSO né le 4 mars 1946 à Bastia, a donné en location gérance à la SARL L'ESSENTIEL dont le siège social est à Bastia, un fonds de commerce de vente de cadeaux exploités immeuble Lucchetti avenue de la Libération, 20200 Bastia, pour lequel le bailleur est immatriculé sous le numéro 496 912 502, pour une durée d'une année à compter du 1er octobre 2018.

Pour unique Insertion.

N° 81

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans le journal du 10/08/2018 au 16/08/2018 N°6730 pour la : SELAS « Pharmacie LESCHI-VINCENTI » RCS Ajaccio 403 824 121.

Il fallait lire : Par décision du 26/06/2018, les associés ont décidé de réduire le capital

Et non : Par décision du 26/06/2016, les associés ont décidé de réduire le capital.

Pour avis,

N° 82

LE BEFORE DE PORTICCIO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège social :
Centre commercial "A Viva", Porticcio
20166 Grosseto-Prugna
444924260 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 24/09/2018, l'A.G.E. des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance.

N° 83

EURL GIOVANNELLI
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 euros
Siège social : Mora Dell'Onda
20137 Lecci
805 145 141 RCS Ajaccio

Suivant décision du 30 octobre 2017, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance.

N° 84

DÉSIGNATION D'UN LIQUIDATEUR

Par Jugement en date du 11 juin 2018, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a prononcé la dissolution de la SARL A STORIA, RCS 448 202 341, et a désigné Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64 Route de San Martino - 20200 BASTIA, en qualité de Liquidateur. La correspondance est à adresser au Liquidateur.

N° 85

CONSULTEK
SAS au capital de 5.000 €
Siège social : 2 place de l'Hotel de Ville
20200 Bastia
805 232 659 RCS de Bastia

Le 01/10/2018, l'AGE a décidé de modifier l'objet social comme suit : Création et vente d'objets artisanaux et artistiques ; Bureau d'étude ; Conception, fabrication et commercialisation de systèmes automatisés. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 86

AVIS

Par déclaration en date du 01 octobre 2018, faite au greffe du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO, sous le numéro de succession 2A004 RG 18/00145, RAFFALLI Stéphanie employée agissant en qualité d'héritière légale a déclaré accepter à concurrence de l'actif net la succession de RAFFALLI Antoine né le 04 octobre 1952 à Bourg-Saint-Maurice décédé le 08 janvier 2018 à AJACCIO demeurant de son vivant 14 les Hauts des Terrasses, 20166 PORTICCIO. La déclarante a élu domicile résidence d'Acqualonga, Bat F, chemin d'Acqualonga, 20167 MEZZAVIA.

N° 87

MR POSE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : 5 rue Chanoine Leschi
20200 Bastia-830184610 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 30 septembre 2018, il résulte que : Statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 88

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 1er mars 2016, enregistré à BASTIA le 23 février 2017, Dossier 2017 05879, Référence 2017 A 00245, la société « CAFFE GHJUVANNI », SASU au capital de 1.000 €, ayant son siège social 1, Bd Paoli à BASTIA [20200], immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 805 304 730 a cédé à la société « JYNP », SAS au capital de 10.000 €, ayant son siège, 1 Bd Paoli à BASTIA [20200], immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 487 598 344, un fonds de commerce de Bar - Restaurant - Snack sis et exploité au n°1 du Bd Paoli à BASTIA [20200], moyennant le prix de 140.000 €. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er mars 2016.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, à l'adresse du fonds cédé, où domicile a été spécialement élu à cet effet. Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 89

CONCIERGERIE DE VANNINA

SAS au capital de 500 €
818 842 759 RCS Ajaccio
Société en liquidation

Les tiers sont informés que Monsieur Wilfrid MEYER, a été désigné à tort liquidateur amiable suivant procès-verbal d'assemblée en date du 23 Décembre 2017 qui a prononcé la dissolution anticipée de la société, mandat qu'il a expressément refusé suivant courriers recommandés AR adressés respectivement aux associés et à la société dissoute. Le siège de la liquidation est fixé lieu-dit Uccioli Grosseto Prugna 20166 Porticcio. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues chez Me John GASNERIE-CESARI, Avocat au barreau d'Ajaccio, dont le cabinet est sis 6 Avenue Pascal Paoli 20000 - AJACCIO. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 90



PHARMACIE DES PLAGES

EURL au capital de 7622,45 €
Siège social : Boulevard Tino Rossi
Espace Santa Lina, 20000 Ajaccio
352 604 011 RCS d'Ajaccio

En date du 30/09/2018, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio. Radiation au RCS d'Ajaccio.

TARUCCONI DI U TEATRU NUSTRALI



TRÀ SPIRITU CORSU È BURLESCU

Dipoi cinque anni, l'associu aiaccinu I Tarucconi di u Teatru Nustrali faci campà l'arti teatrinu in lingua corsa pà 'ssi sceni isulani. Una squadra d'amiconi chì si difiniscini com'è militanti culturali, senza alcuna pratinzioni. Scontru cù unu di i capimachja di a truppa, Petru Squarcini

Era di sittembri di u 2013. Un omu, appassionatu di lingua corsa, presu da a nustalgia di i so ricordi zitillini, hè in brama di falli rinascia nant'à un fogliu. Ssi stondi beati, sò quilli chì Petru Squarcini hà campatu pà 'ssu carrughju pupulari di u Borgu, in Aiacciu, induv'ellu hè crisciutu. Un veru teatru vivu torna calchi decina d'anni fà. Ssu scrittu sarà una pezza, cù un nomu bè caratteristicu: *Rimuscio in Borgu*. «L'associu I Tarucconi di u Teatru Nustrali hè natu tandu. Da quì, aghju chjamatu parenti è amichi chì vulariani pruvassila à u teatru», spiega Petru. Una vulintà di cullà nant'à u palcu nata da chjucu, ma chì era piattata dipoi un pezzu. «Ùn aviu mai fattu teatru. Quandu eru zitellu, aviu pruvatu in iscola, ma à l'epica un prufessori avia mancatu di psiculugia è di pedagogia, è ùn aghju più vulsutu fanni. Ma, aviu avutu dopu un'antra prufessori chì mi dicia à spessu ch'èru fattu par què, chì i me sminguli faciani rida à tuttu u mondu. È 'ssa donna, chì ci parlava sempri corsu, m'hà puntatu à l'epica, ancu s'è dopu aghju persu di vista l'estru teatrinu», cuntinueghja Squarcini. Sò parechji anni dopu chì amichi com'è Marceddu Jureczek è Ghjuvan Santu Plasenzotti l'ani incuraghjitu à crià u so associu è à francà u passu.

Senza avè fattu studii dedicati, Petru Squarcini hà campatu a so più bella furmazioni in u Borgu. «M'arricordu chì da zitellu, quand'e andavu ind'è missiavu è minnanna, i ghjenti si mittiani à i finestri, i donni parlavani, ciarlavani, mughjavani, falavani à u purtonu. Era un paisolu teatrinu, induva tuttu pighjava vita. È mi piaciu 'ssu spiritu burlescu chì c'era, i fiacchini aiaccini. A ghjenti era sempri allegra, ancu s'ella campava ind'a miseria. C'era l'aiutu è a spar-tera, eppo sempri 'ssa manera burlesca di risponda è di cuntras-tà.» Pezzi di vita ch'ellu hà vulsutu metta in scena grazia à l'aiutu priziosu di Marie-Jo Peri-Calabro, chì t'avia dighjà una bella sparienza in a materia. È a squadra di i Tarucconi s'hè cumposta à filu à filu, cù a ghjunta di Pasqualona Paoletti, un cantellu maiò di più inde a truppa, urighjinaria d'un antru quartieru emblematicu d'Aiacciu, u San Carlu. Un gruppu chì s'hè allargatu cù vechji è zitelli, da fanni un mischju di ghjinirazioni di prima trinca. Di fatti, à u principiu di l'avintura, a più ghjovana cumedianti t'avia 7 anni è a più anziana 82 anni. Oghji, nant'à a vintina di membri, ci sò cinque zitelli à partasi da 11 anni in cor'di ssa squadra, à mezu à l'altri artisti amatori di tutti l'età fin'è 65 anni. Tutti quant'elli sò, spartini punti in cumunu:



Photos DR

un spiritu populari è nustrali, ma soprattuttu un amori forti pà a lingua corsa. «Di ghjucà in corsu, li veni più cà naturali à tutta a truppa. Hè un piacè tamantu di fà campà a nostra lingua cù l'arti di u teatru. Ben intesu, sò stati parechji à pruvà à dumandacci parchì micca in francesi, postu chì ci sò chì ùn capiscini micca. Ma pensu chì ùn avaria micca a listessa purtata fendu i pezzi in francesi. Quilli chì ùn capiscini micca, ùn volini micca fà u sforzu d'appressu à mè, parchì quand'elli vani à fighjulà una cumedia taliana, inglesa o spagnola, provani ancu à stenda l'arrechja», incalca Petru Squarcini. L'omu si ramenta d'altrondi di un'intarrugazioni d'una parsunalità, di quali ùn hà micca vulsutu dà l'identità, dumandenduli parchì I Taruconni faciani teatru in corsu. A so risposta hè stata franca, chjara è linda, com'è un mughju par asista: «È parchì micca?» Da 'ssu fiatu scemu è infiaratu sò nati una mansa di pezzi in cinque anni, novi esattamenti: *Rimusciu in Borgu*, *Flacchini è risati aiaccini*, *Soldi*, *calzetti*

«Hè un piacè tamantu di fà campà a nostra lingua cù l'arti di u teatru.»

è torna rimusciu, a fola di Natali *Focu spintu* è *catena ghjilata*, *Canteti donni chì ghjunghji u preti*, *Psicotango*, *Pomi*, *maccaroni* è *puttachjoni*, I spartimenti eppo l'ultima chì hè ghjucata in 'ssu mumentu *Annus Horribilis!*. Da un'antra banda, è s'è dui pezzi novi sò in traccia d'essa criati, picculi filmetti d'improvvisazioni sò rializati è diffusati nant'à i reti siciali, cù a missa in scena in carrughju di calchi parsunaghju maiò di u Teatru Nustrali, com'è Zia Margarita, Alessandra o Leletta. Tuttu què, sempri cù i istessi valori: a simplicità, l'umiltà è u naturali. «Pà contu meiu, fà teatru hè sapè parlà à u populu è rispichjà a sucità induv'ellu campu. Mi piaci à di chì u teatru hè a libartà di rispichjà un'antra realtà, ancu s'è no campe mi tempi duri inde 'ssa sucità chì mi pari à mè ancu malata, parchì emi persu parechji valori di u nostru stintu corsu», spiega Petru Squarcini. Cù i so spittaculi in tutti i casi, I Taruconni di u Teatru Nustrali ci la facini à facci scappà d'una dimensioni induva omu si pudaria senta persu certi volti. ■ Santu CASANOVA



BASTIA VILLE DIGITALE

PLUS QU'UN ÉVÉNEMENT, UN OUTIL POUR LE TERRITOIRE

Photo DR

L'association Emaho, dirigée par Jean Leccia, s'active pour les derniers préparatifs de la VIII^e édition de Bastia Ville Digitale. Un événement qui a trouvé son origine puis évolué grâce à des rencontres et un recensement des attentes entrepreneuriales territoriales.

La VIII^e édition de Bastia Ville Digitale se tiendra du 15 au 20 octobre avec son lot de nouveautés. En effet, cet événement qui est devenu le rendez-vous numérique de Corse n'a cessé d'évoluer au fil des ans. À l'origine du projet, l'association Emaho qui propose depuis 2006, sur l'ensemble du territoire, des ateliers numériques à destination du tout public. Au fur et à mesure des échanges, des rencontres avec de nombreux acteurs œuvrant dans les dernières technologies, un constat s'imposait à son directeur, Jean Leccia. «*Alors qu'il existait partout dans le monde de grandes manifestations autour du numérique, notre région n'en avait aucune. Dès 2010, nous avons imaginé un événement qui pourrait regrouper tous les aspects du numérique: l'initiation, la transmission, l'économie ainsi que les arts numériques. En 2011 Bastia Ville Digitale a vu le jour.*» Au début de l'aventure, beaucoup d'ateliers étaient proposés avec seulement quelques conférences. Au regard des derniers programmes, force est de constater que le nombre de celles-ci a considérablement augmenté. Emaho, qui travaille sans cesse au contact du public sur le terrain, commence à voir émerger dans l'île des start ups qui ont souvent des contraintes et des besoins croissants. La question se pose alors de savoir comment les formaliser et y répondre. Pour cela, l'association crée le club de start ups Corsican Tech. En quelques mois, de nombreuses entreprises répondent à l'appel et le travail de fond commence en 2014. Le réseau permet de fédérer les start ups en réseau et d'identifier leurs attentes. «*Il y avait les besoins exprimés mais aussi ceux non exprimés. C'est-à-dire les leviers dont les entreprises n'avaient pas encore conscience de l'utilité. Notre équipe de travail voyage souvent et bénéficie de nombreuses connaissances et contacts que l'on souhaitait mettre à la disposition de l'île. C'est ainsi que nous avons développé le cycle des conférences. Et les résultats sont bien là quelques années plus tard. Certaines start ups ont pu lever des fonds grâce à des rencontres sur l'événement, d'autres ont reçu de*

précieux conseils.» Ces échanges sont en effet la clé de l'événement. Emaho, également organisatrice des Quartiers Numériques à Ajaccio, a toujours voulu garder à la manifestation une «*taille humaine*». Cette année, elle innove en proposant des master classes sur des thématiques telles que comment développer sa boîte à l'international ou comment rédiger son dossier de financement, et qui sont en quasi totalité ouvertes à 30 personnes maximum afin de faciliter la proximité avec les intervenants qui peuvent ainsi se concentrer sur les demandes spécifiques des entrepreneurs. La programmation elle-même est construite pour favoriser l'accessibilité. «*Nous faisons en sorte que conférences et master classes ne se chevauchent pas, pour permettre aux visiteurs d'en voir un maximum et aux intervenants de pouvoir participer aux autres temps de rencontres. Nous créons aussi des pauses autour de moments conviviaux. C'est souvent à ces occasions que les contacts se font rapidement et facilement. Nous avons vu par exemple le centre culturel Una Volta faire émerger le projet Micro Folie en rencontrant le représentant national et un financeur sur l'événement. Le projet a vu le jour en à peine quelques mois. Nous avons voulu créer un outil au service du territoire plus qu'une manifestation ponctuelle. C'est dans cette optique-là aussi que nous avons une forte visée sociale.*» En effet, Bastia Ville Digitale a évolué en proposant également les «*nacelles de l'entrepreneuriat*» et les «*quartiers de l'innovation*». Ces dispositifs s'adressent à la fois au public qui n'a pas forcément accès aux informations au quotidien sur le potentiel des métiers du numérique et aux acteurs du territoire. «*Nous avons été approchés par d'autres régions qui souhaiteraient reproduire l'événement corse. Ce qui séduit le plus c'est cette mixité entre le secteur entrepreneurial et les ateliers tout public. Nous avons encore de belles ambitions concernant la manifestation de Bastia mais nous n'en dirons pas plus pour laisser la surprise.*» ■ IB
Savoir + : www.ville-digitale.com

ÉNERGIE

PROJET DE GAZODUC: L'ÉTAT N'ABANDONNE PAS

La directrice de l'énergie au ministère de la transition écologique et solidaire était à Ajaccio le 28 septembre dernier. L'occasion d'éclaircir le contenu de la lettre que Nicolas Hulot avait adressée à Gilles Simeoni fin août

« Échanger avec les élus du territoire sur la façon d'atteindre les importants objectifs de politique énergétique en Corse ». L'objet de la visite de la directrice de l'énergie au ministère de la transition écologique et solidaire, Virginie Schwarz, le 28 septembre à Ajaccio, se voulait on ne peut plus terre à terre. Pour ce faire, la représentante de l'État a tout d'abord rencontré le maire d'Ajaccio, Laurent Marcangeli, au sujet de la concession de gaz, avant d'enchaîner par une séance de travail avec le président du conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni, et le président de l'agence d'aménagement d'urbanisme et d'énergie de la Corse, Jean Bianucci.

« Nous avons des objectifs très convergents à long terme comme l'objectif énergétique du territoire à l'horizon 2050, que le territoire a voté lui-même, et la neutralité carbone, objectif que la France s'est donnée aussi à l'horizon 2050. Cela veut dire réduire notre consommation d'énergies fossiles et développer les énergies renouvelables. C'est de ces objectifs et des actions à mettre en place dont nous avons discuté avec les élus », a-t-elle débriéfé au terme de ce programme chargé en précisant que les dossiers de la conversion au gaz des centrales électriques corses, « une priorité compte tenu des enjeux à la fois en terme de qualité de l'air et d'émissions de gaz à effet de serre », et des concessions de distribution de GPL à Bastia et Ajaccio, « sur lesquelles il y a un enjeu de sécurisation juridique », étaient notamment au cœur du sujet.

Suite à la lettre envoyée le 27 août par l'ex-ministre Nicolas Hulot à Gilles Simeoni et qui laissait supposer que l'État était en passe d'abandonner le projet de gazoduc devant rallier Lucciana à Ajaccio, la représentante de l'État a également tenu à rectifier le tir. « La lettre de Nicolas Hulot mettait surtout en avant l'importance de la conversion au gaz des centrales, et le fait que nous souhaitons nous donner tous les moyens pour atteindre cet objectif et donc mettre en place des solutions qui soient efficaces, réalistes et qui marchent », a-t-elle expliqué tout en indiquant: « Nous faisons collectivement tout pour que les délais soient respectés » ■ **Manon PERELLI**

UN AN À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

JEAN-FÉLIX ACQUAVIVA PRÉSENTE SON BILAN

Le 27 septembre, au cinéma Le Fogata de L'Île-Rousse, le député de la 2^e circonscription de Haute-Corse, Jean-Félix Acquaviva, avait donné rendez-vous à la population balanaise, pour présenter son bilan après un an passé à l'Assemblée nationale. Une volonté de transparence maintes fois martelée par les nationalistes depuis leur victoire aux élections territoriales de 2015. Une volonté, aussi, de répondre à ceux qui jugeaient inutile voire nuisible la présence de nationalistes au Palais Bourbon. « Nos opposants disaient que nous allions être isolés, que nous n'allions pas avoir de temps de parole... Non seulement nous avons multiplié les interventions pour défendre la Corse mais également un certain nombre de valeurs dans des projets de lois. Nous avons déposé près de 400 amendements, statistiquement nous sommes intervenus cinq fois plus que nos prédécesseurs sur tout leur mandat, alors que nous ne sommes aux fonctions que depuis un an » a souligné Jean-Félix Acquaviva. L'un des fers de lance de la campagne des législatives était de porter une autre voix et faire bouger les lignes politiques. Si certains dossiers restent sensibles, selon le député Pè a Corsica, les choses avancent : « Les lignes ont bougé parmi les députés de tous les groupes, même si nous avons des divergences. Nous avons aussi créé des solidarités avec d'autres députés qui, eux, partagent nos points de vue sur la Corse, sur les territoires, sur l'autonomie locale, sur l'autonomie financière et fiscale... Ce sont notamment ces solidarités qui ont permis à certains de nos amendements d'être adoptés, parmi eux des amendements pour la réforme constitutionnelles portés par d'autres élus de France continentale ou d'Outre Mer. C'est la preuve que nous sommes bien des acteurs actifs et nous des élus isolés. » Si la première année de mandat n'a pas permis aux élus nationalistes de constituer un groupe dans l'hémicycle, le travail dans ce sens continue et pourrait aboutir prochainement. « La constitution d'un groupe parlementaire ferait augmenter notre capacité à nous faire entendre pour les questions de fiscalité et de spécificités législative et culturelles en liaison avec les autres territoires de France. C'est en bonne voie, il nous reste quatre ans, au bout d'un an les lignes ont considérablement changé et ça devrait continuer, vu l'échec de la dimension verticale de la gouvernance Macron, avec des contestations, y compris internes, et des solidarités qui peuvent se concrétiser avec nous, y compris au sein de la majorité. » ■ **Pierre PASQUALINI**



La sélection de la rédaction

A Testa mora-Tête d'affiche

La nouvelle exposition temporaire du Musée de la Corse, *E figure di a Corsica*, se propose de décrire les symboles, emblèmes et allégories de la Corse, de l'Antiquité à nos jours. Au travers de quelques 400 œuvres et objets, anciens comme contemporains, elle met en lumière la diversité des perceptions sur l'île et ses habitants : comment les Corses se voyaient et se voient mais aussi comment ils étaient et sont vus. Cette exposition principale est complétée par une exposition du photographe Antoine Giacomoni, une installation monumentale du sculpteur Gabriel Diana mais aussi par un espace spécifiquement dédié au jeune public. Le thème de la représentation de l'île est abordé avec les 6-11 ans sous un angle pédagogique, ludique et interactif. Une variété de manipulations, d'observations et de jeux leur sont proposés afin de décrypter ces deux signes iconiques par excellence que sont la forme de l'île et cette tête de Maure sujette à bien des réinterprétations et détournements, du logo commercial à l'émoticône. À l'issue d'un parcours conçu comme une progression à travers une forêt de signes, les enfants sont invités à réaliser leur propre version de cette Testa mora puis à apposer leur contribution graphique dans un des «arbres à signes».

Jusqu'au 30 avril 2019. Musée de la Corse. Citadelle de Corte. ☎ 04 95 45 25 45 & www.musee-corse.com



Arte Mare

Au fil de ses 35 éditions précédentes, le festival a tantôt piqué sa crise, tantôt dégainé son polar, fait la Une ou bien encore prédit l'avenir. Cette année, ses organisateurs ont choisi de donner le «la» en mettant à l'honneur les musiques de films. Arte Mare reçoit donc les compositeurs Bruno Coulais, Serge Perathoner, Alex Jaffray, Béatrice Thiriet, Angélique et Jean-Claude Nachon mais aussi des interprètes tels que la violoniste Anne Gravoine, le saxophoniste Raphael Imbert ou le rapper Rost ainsi que des journalistes et critiques qui «connaissent la musique» (Laurent Delmas, Michka Assayas, Romain Estorc, Christophe Bourseiller) pour une série de projections, rencontres, conférences et master-classes. Soirées musicales et repas gastronomiques en musique complètent le tableau. Ce thème de la musique est également l'occasion de lancer un grand débat (le 6, 17h au centre culturel Una Volta) sur la question du chant corse : reste-t-il toujours quelque chose à chanter ? Invité d'honneur de cette édition, le réalisateur Paul Vecchiali, avec la projection de trois de ses longs-métrages : *Les Sept déserteurs ou la guerre en vrac*, *Train de vies ou les voyages d'Angélique* et *Le Cancre*. Le jury de la compétition officielle sera présidé par le comédien, metteur en scène et scénariste Thierry de Peretti. Ce festival permet également, au travers d'une compétition et d'un panorama, de constater la vitalité de la production audiovisuelle corse, dans le domaine de la fiction comme dans celui du documentaire. Autre compétition, celle, initiée l'an passé, des écoles de cinéma qui met en valeur de jeunes cinéastes internationaux tout juste diplômés et soutient la création des jeunes en Méditerranée : sept courts métrages produits ou réalisés dans le pourtour méditerranéen sont ainsi mis en avant.

Cette édition 2018 verra par ailleurs, la remise des prix littéraires Ulysse à Marie N'Diaye (pour l'ensemble de son œuvre) et à Lise Malsuk pour son premier roman, *Si*. Du 6 au 13 octobre. Théâtre municipal, centres culturels Alb'Oru & Una Volta, Bastia. ☎ www.arte-mare.corsica

Cheveux

Il y a ceux qui, même pour un rien, ont coutume de s'en faire des blancs. Ceux qui ne perdent jamais une occasion de les couper en quatre. Ceux que ça hérisse de les avoir rebelles et ceux que ça défrise de ne plus en avoir du tout. C'est que, expliquent Laureline Collavizza et Julie Fonroget, auteures, conceptrices et interprètes de ce spectacle *«Porteurs d'une symbolique profonde, ancrés dans l'inconscient individuel et collectif, les cheveux parlent de l'histoire personnelle et de celle de l'humanité. C'est sensible, les cheveux. Ça révèle un caractère, une culture, un statut. Ça porte une mémoire, une tradition. Ça trahit. Ça occupe. Ça préoccupe.»* Après un travail de recherches embrassant aussi bien les domaines historique, religieux que sociologique ou scientifique, elles ont donc entrepris de donner la parole *«aux décoiffés, aux crépus, aux crétes, aux chauves, aux obsessionnels, aux fétichistes, aux voleurs de tresses, aux vendeurs de mèches, aux résistants capillaires»*. En une succession de sketches, entrecoupée d'extraits de conférence, elles passent en revue les pressions sociales liées au cheveu, à sa surabondance ou sa cruelle absence, en convoquant au passage Samson, Marie-Madeleine, Mélisande et Pélleas et en mettant, ça et là, une bonne petite peignée aux préjugés des uns sur la coiffure des autres.

Les 12 et 13 octobre, 21h. L'Aghja, Ajaccio. ☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com





CONTEMPORAINS & ATYPIQUES
300 MODÈLES
TROUVEZ LE VOTRE

CONFIGUREZ VOTRE PISCINE EN LIGNE

www.corsepiscine.com

06 43 73 07 40



*Installations dans
toute la Corse !*



Votre Alarme
à partir de

69 €

HT / MOIS



ALARMES - VIDÉOSURVEILLANCE - COFFRES-FORTS

Tel: 04.95.46.85.69 - www.ecs.corsica



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortenais

Lundi 08 Octobre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h20 Foire de l'amande - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Kick Imperator - 14h30 Le journal des territoires - 15h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h00 Noob - 16h45 Zikspotting - 17h15 Noob - 17h35 A votre Service - 18h10 Tour de Corse en solex - 18h35 Le patrimoine bâti en Corse - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Au-delà des grillages - 21h45 Zikspotting - 22h00 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Le journal des territoires - 23h20 Zikspotting - 23h35 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

orange™

30

National

Jeudi 11 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Tocc'à Voi - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Amours de chiens - 13h25 A votre Service - 14h30 Le journal des territoires - 15h10 The Jon Spencer blues explosion - 17h30 Noob - 17h50 Associ - 18h20 Made in Kin - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Une petite maison dans la cité - 20h40 La vase monte - 21h55 Tour de Corse en solex - 22h25 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Le journal des territoires - 23h20 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

SFR

537

National

Mardi 09 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h45 Associ - 11h15 Zikspotting - 11h30 Tour de Corse en solex - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h05 Motorhead - 14h30 Le journal des territoires - 15h10 La vase monte - 17h15 A votre Service - 17h25 The Jon Spencer blues explosion - 18h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 19h00 Tocc'à Voi - 19h30 Nutiziale - 19h40 Made in Kin - 21h05 The Jon Spencer blues explosion - 21h50 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Le journal des territoires - 23h20 Una Parolla Tanti Discorsi - 0h00 Nutiziale

Vendredi 12 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h05 Made in Kin - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Le patrimoine bâti en Corse - 13h35 Tour de Corse en solex - 14h05 Zikspotting - 14h30 Le journal des territoires - 15h10 Kick Imperator - 15h45 Foire de l'amande - 16h20 Une petite maison dans la cité - 17h30 Motorhead - 18h45 Amours de chiens - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Calvin Harris - 21h15 Soleil solitudes - 22h10 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Le journal des territoires - 23h20 Au-delà des grillages - 0h00 Nutiziale

numericable™

95

Bastia

Mercredi 10 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Soleil solitudes - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Made in Kin - 13h35 Zikspotting - 14h30 Le journal des territoires - 15h10 Calvin Harris - 16h15 Le patrimoine bâti en Corse - 17h10 Délires Sur le Net - 18h05 Noob - 18h25 Zikspotting - 18h40 Soleil solitudes - 19h30 Nutiziale - 19h40 Amours de chiens - 20h25 Motorhead - 21h40 Made in Kin - 22h30 Nutiziale - 22h40 Le journal des territoires - 23h20 Una Parolla Tanti Discorsi - 0h00 Nutiziale



30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica

